


Les Landes, le Département 

Hôtel du Département  
23, rue Victor Hugo  
40025 Mont-de-Marsan Cedex  
Tél. : 05 58 05 40 40  
Fax : 05 58 05 41 41

Imprimerie Départementale

**PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS** - Conseil départemental des Landes - Réunions du 24 février 2023

Les Landes, le Département 

[landes.fr](http://landes.fr)



# Procès-Verbal des Débats

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunions du 24 février 2023

Adopté le 23 mars 2023

ISSN 1249-6219

**Réunion du Conseil Départemental**  
**du vendredi 24 février 2023 à 10h00**

*La séance est ouverte à 10h00 présidence de **M. Xavier Fortinon**, Président du Conseil départemental des Landes.*

**Monsieur le Président** : Nous allons ouvrir cette session consacrée principalement aux orientations budgétaires. Je vais vous demander de rejoindre vos places, s'il vous plait.

Aujourd'hui, tout le monde est en présentiel. Nous déplorons seulement l'absence de Didier Gaugeacq qui a donné pouvoir à Christine Fournadet.

Patricia Beaumont,	Présente
Henri Bédât,	Présent
Eva Belin,	Présente
Sylvie Bergeroo,	Présente
Agathe Bourretère,	Présente
Paul Carrère,	Présent
Dominique Coutière,	Présent
Martine Dedieu,	Présente
Dominique Degos,	Présente
Damien Delavoie,	Présent
Jean-Luc Delpuech,	Présent
Julien Dubois,	Présent
Rachel Durquety,	Présente
Frédéric Dutin,	Présent
Christine Fournadet,	Présente
Didier Gaugeacq,	Absent, a donné pouvoir à Mme Christine Fournadet
Cyril Gayssot,	Présent
Christophe Labruyère,	Présent
Muriel Lagorce,	Présente
Hélène Larrezet,	Présente
Jean-Marc Lespade,	Présent
Monique Lubin,	Présente
Olivier Martinez,	Présent
Julien Paris,	Présent
Sylvie Péducasse,	Présente
Salima Sensou,	Présente
Sandra Tollis,	Présente
Magali Valiorgue,	Présente
Boris Vallaud,	Présente

Le quorum est atteint.

Avant de débiter l'examen des dossiers, je souhaiterais que l'on débute cette séance en vous proposant de respecter une minute de silence en hommage à Madame Agnès Lassalle, professeure d'espagnol à Saint-Jean-de-Luz, assassinée en plein cours ce mercredi 22 février.

*(Minute de silence)*

Je vous remercie.

Je vous propose que notre assemblée désigne Julien Paris comme secrétaire de séance, s'il n'y voit pas d'inconvénient bien sûr.

Est-ce que vous avez des observations sur les différents procès-verbaux que l'on vous a adressés le 20 février dernier, celui du 23 juin 2022, du 21 octobre 2022 et du 4 novembre 2022. Non ?

Ces procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Il y a neuf dossiers à l'ordre du jour. Trois rapports supplémentaires ont été ajoutés au volume précédemment envoyé. Il s'agit du rapport sur le secours d'urgence en faveur de la Turquie et de la Syrie par le biais du FACECO, une proposition émise par le Conseil Départemental concernant l'agrivoltaïsme, l'accompagnement XL vers l'emploi des jeunes Landais en difficulté d'insertion en complément au rapport M-6 sur le FSE.

N°s	Réunion du Conseil départemental Vendredi 24 février 2023 ORDRE DU JOUR	Pages du rapport
	<b>M - FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE</b>	
M-1	SECOURS D'URGENCE - TURQUIE ET SYRIE	3
M-2	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 Vote sur la tenue du débat d'Orientations budgétaires 2023 au vu du rapport correspondant	24
M-3	RAPPORT 2022 PORTANT SUR LA SITUATION DU DÉPARTEMENT DES LANDES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	26
M-4	PROPOSITION ÉMISE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL CONCERNANT L'AGRIVOLTAÏSME	63
M-5	RAPPORT 2022 PORTANT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (BILAN 2021-2022 - PERSPECTIVES 2023)	66
M-6	FONDS SOCIAL EUROPEEN +	125
M-7	L'ACCOMPAGNEMENT XL VERS L'EMPLOI DES JEUNES LANDAIS EN DIFFICULTE D'INSERTION (AEJ-XL)	261
M-8	PRETS D'HONNEUR D'ETUDES	304
M-9	OPERATION "LE PARLEMENT DES ENFANTS"	306

Nous allons débiter par l'examen du dossier qui concerne le secours d'urgence à la Turquie et la Syrie avant d'aborder le dossier sur les orientations budgétaires.

### **M-1 – SECOURS D'URGENCE – TURQUIE ET SYRIE**

**(Rapporteur : M. le Président)**

Le 6 février dernier, un puissant séisme d'une magnitude de 7,8 a frappé la Turquie et la Syrie, causant plus de 41 000 morts – c'était le bilan au 20 février. Mais ce terrible bilan est susceptible de s'aggraver dans les jours qui viennent. Vous n'êtes pas sans savoir la réplique qui est intervenue ces derniers jours.

Selon l'OMS, il s'agit de la pire catastrophe naturelle connue en Europe depuis un siècle. Les autorités redoutent à présent une crise sanitaire et priorité est désormais donnée à l'aide aux centaines de milliers de personnes dont les logements ont été détruits par le tremblement de terre. 23 millions de personnes seraient « potentiellement exposées », selon l'OMS.

Notre Département souhaite participer à l'élan de solidarité qui se met en place dans notre pays en soutenant ces deux pays au travers d'une d'aide d'urgence, comme cela a été fait par le passé pour de telles catastrophes naturelles (le tremblement de terre en Haïti ou encore le tsunami qui a frappé les pays de l'Asie du Sud-Est).

Dans ce cadre, il vous est proposé de contribuer à hauteur de 50 000 € au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités, le FACECO, qui est activé par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, et d'inscrire ce crédit au Budget Primitif 2023 sur le Chapitre 65.

Est-ce que sur cette proposition il y a des demandes de prise de parole ou des observations ? Boris Vallaud.

**M. Vallaud** : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier pour cette initiative. J'ai eu la triste charge d'aller présenter mes condoléances à l'Ambassade de Turquie il y a quelques jours. Le bilan tel que vous le connaissez est dramatique, mais il y a des centaines de milliers de disparus, à la fois en Turquie et en Syrie, pour lesquels l'espoir de retrouver des survivants est à peu près nulle.

Il y a les initiatives que peuvent prendre les collectivités locales et la possibilité est offerte à tout un chacun d'apporter sa contribution à l'effort qui sera celui de reconstruction demain. Mesurez bien qu'il y a eu 6000 logements qui à 4h du matin se sont effondrés en quelques secondes, avec les conséquences que l'on sait aujourd'hui.

Donc, être aux côtés du peuple turc et du peuple syrien me paraît être tout à fait positif aujourd'hui. Merci.

**Monsieur le Président** : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Sur cette proposition de soutien, tout le monde est d'accord ?

[Le Président procède au vote]

**POUR** : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq (a donné pouvoir à Mme Fournadet), M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

**CONTRE** : 0

**ABSTENTION** : 0

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **M-2 – Vote sur la tenue du débat d’Orientations budgétaires 2023 au vu du rapport correspondant**

**(Rapporteur : M. le Président)**

**Monsieur le Président** : On va passer au vote sur les Orientations budgétaires. Je vais en préambule faire une introduction. Ensuite, je donnerai la parole à Dominique COUTIERE qui fera le cadrage financier de ces orientations budgétaires.

Ces orientations budgétaires ont pour objectif de tracer les lignes de force du budget qui sera examiné dans quelques semaines. Elles s’inscrivent cette année dans une période tout à fait inédite. Quasiment chaque année, on commence notre débat d’orientations budgétaires en disant que la situation est inédite. Elle est cette fois marquée par un contexte économique et social dégradé, avec la concomitance d’une inflation historiquement élevée et d’une croissance économique ralentie par la crise internationale que nous vivons.

L’année 2023 sera impactée par ce contexte avec notamment une grande incertitude sur le niveau d’inflation, qui pourrait avoir un impact budgétaire pour les collectivités et les établissements publics.

Un impact direct via l’augmentation des coûts de fonctionnement, avec la hausse du prix de l’électricité et du gaz. Voilà pourquoi ces orientations budgétaires prennent en compte les incidences de la crise énergétique avec la mise en œuvre de fonds spécifiques pour les établissements médico-sociaux, 3 M€, des crédits spécifiques aussi pour les collèges à hauteur de 700 000 € et le patrimoine départemental à hauteur de 2 M€. Tout cela pour prendre en compte les évolutions des prix de l’énergie, gaz et électricité.

Mais l’inflation a d’abord un impact sur la vie quotidienne de nos concitoyens. Elle fragilise encore davantage les plus vulnérables auxquels nous devons porter une attention soutenue.

Enfin, il y aura aussi un impact sur nos recettes, en particulier sur les droits de mutation qu’il faut considérer avec précaution au vu de la conjoncture économique mouvante, de la forte remontée des taux d’intérêt et du resserrement des conditions d’octroi des crédits immobiliers.

A cette conjoncture difficile, s’ajoute l’effet des mesures nationales prises en 2022 par le gouvernement et qui sont pérennes : le SEGUR de la Santé, la revalorisation du point d’indice, l’augmentation de 4 % des minimas sociaux, la Loi Taquet sur la protection de l’enfance.

S’ajoutent aussi les conséquences directes de la Loi de Finances 2023. Elles confirment la stabilité des dotations de l’Etat et la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), remplacée une nouvelle fois par une fraction de TVA.

Tous ces éléments créent des contraintes nouvelles et font appel à notre capacité d’adaptation. Face aux contraintes, le Département des Landes est toujours parvenu à inventer de nouvelles façons d’agir afin de ne pas sacrifier ses politiques publiques. Ce sera encore le cas en 2023.

Avec un budget de 587 M€ dont 130 M€ d’investissement, soit +5 M€ par rapport à 2022, notre ambition est plus que jamais de maintenir la qualité du service public de proximité, de répondre aux besoins de protection des Landaises et des Landais et de continuer à investir dans les politiques d’aménagement durable du territoire.

Afin d'être au plus près des attentes et de répondre aux difficultés des Landaises et des Landais, nous allons renforcer nos politiques de solidarités destinées à mieux accompagner encore les habitants de notre territoire.

Ainsi, l'amélioration et la diversification des solutions d'habitat, tout au long de la vie, sont au premier rang de nos préoccupations.

Sous l'effet conjugué de l'augmentation de la population, de la baisse de la taille des ménages, mais aussi de l'évolution des structures familiales, les besoins en logement explosent, notamment chez les foyers modestes, les plus lourdement pénalisés par l'inflation et la crise énergétique.

C'est pourquoi un effort très important, 1,5 M€ de plus par an, est prévu pour augmenter la production de logements sociaux et renforcer la politique foncière partagée avec les collectivités locales.

L'objectif est aussi de faire face aux effets de la loi « climat et résilience », notamment à la raréfaction des terrains disponibles et à la pression sur le prix du foncier.

Nous serons particulièrement attentifs à l'amélioration des conditions d'hébergement des personnes âgées. Nous avons fait, depuis longtemps, le choix de soutenir activement la construction et la rénovation des établissements médico-sociaux.

Dès 2023, les taux d'intervention de notre règlement en faveur des EHPAD seront revus significativement et les politiques destinées à favoriser l'émergence de nouvelles solutions d'hébergement regroupé, comme les résidences autonomie - mais pas uniquement : l'habitat inclusif, mais aussi l'habitat regroupé en zone rurale - seront poursuivies.

Nous allons renforcer le plan « Bien vieillir dans les Landes » afin d'accompagner au mieux les seniors en établissement mais aussi à domicile. Cela se traduira par un soutien financier accru aux services d'aide à domicile et des mesures fortes pour renforcer l'attractivité des métiers de l'accompagnement dans le secteur social et médico-social.

La crise actuelle, qui touche aussi bien les nouveaux professionnels que les actifs engagés depuis de nombreuses années, exige d'actionner le levier financier de la revalorisation, mais aussi de travailler sur les conditions de travail, la mobilité et le soutien aux projets innovants. Le Département s'attachera, avec l'ensemble des parties prenantes, à porter ces enjeux.

En matière d'innovation sociale, nous porterons un projet de village pour les aidants. Il s'agit d'un lieu de répit et de séjour partagé, accueillant en même temps la personne aidée en situation de handicap ou en perte d'autonomie liée à l'âge et le proche aidant, dans le cadre d'un établissement proposant simultanément des prestations hôtelières et de tourisme de qualité et une présence de professionnels médico-sociaux pour soutenir tant à la fois la personne aidée que son aidant.

Le projet « Chacun sa vie, chacun sa réussite », au bénéfice des jeunes autistes de 15 à 25 ans, entrera dans sa phase opérationnelle avec l'acquisition par la mairie de Mont-de-Marsan d'un terrain qui sera rétrocédé au Département pour accueillir le dispositif.

Au cours de l'année, l'ouverture de dix places dans le nouveau service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés permettra d'apporter une première réponse aux familles sans solution.

Nous travaillons également avec les collectivités et les associations pour développer sur l'ensemble du département des solutions pour accueillir les jeunes à leur sortie du dispositif.

En matière de protection de l'enfance, 2023 sera l'année d'une nouvelle étape cruciale de contractualisation avec l'Etat. Au cœur du projet seront portées des ambitions renouvelées sur la qualité de la prise en charge des mineurs confiés et sur l'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs. Parmi les actions phares, la création d'un nouveau dispositif au bénéfice des jeunes ayant des profils complexes. Par ailleurs, nous réécrivons le schéma départemental de protection de l'enfance.

Dans le champ de l'aide sociale aux plus démunis, à la crise sanitaire succède à présent de façon urgente la crise du pouvoir d'achat. Les budgets destinés à soutenir financièrement les familles en difficultés seront confortés, ce qui devrait permettre d'absorber une probable augmentation du taux de recours.

L'année 2023 verra la poursuite de la montée en charge des politiques d'insertion. Nous avons l'ambition de créer une dynamique partagée, permettant aux personnes qui touchent le RSA de bénéficier de davantage de solutions en matière de formation et d'insertion par l'activité économique.

Des plateformes d'orientation et d'accompagnement seront déployées sur tout le territoire et le Département s'impliquera entre autre dans la démarche Territoire Zéro Chômeur portée par la communauté de communes de Mimizan.

En matière d'accès à l'emploi et plus largement d'accès aux droits, progresser vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes demeurera un objectif essentiel au même titre que l'émancipation de l'individu tout au long de la vie.

Nous y reviendrons tout à l'heure, au moment de la présentation du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Avec la crise économique et sociale, la crise écologique nous rappelle l'urgence de construire une société plus juste et durable.

Nous resterons en 2023 très engagés face au défi de la préservation de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique.

Nous gardons tous en mémoire les terribles incendies de l'été dernier. Et la période de sécheresse que nous vivons actuellement démontre que le réchauffement est bien à l'œuvre.

Dans ce contexte, le pré-positionnement des moyens aériens de lutte contre les incendies reste crucial. Nous attendons des réponses à court terme pour préparer l'été prochain, mais aussi à moyen et long terme sur l'aménagement de la forêt, l'organisation des moyens de lutte et le financement de la protection civile, en particulier des SDIS. Les Landes apporteront bien sûr leur contribution à la mission d'Hubert Falco et nous espérons que notre département accueillera l'unité d'instruction de sécurité civile qui sera implantée à proximité du massif des Landes de Gascogne.

En attendant, notre contribution au SDIS augmentera de 6 % en 2023 et s'établira à plus de 23 M€, soit 68 % des contributions des collectivités locales. Pour mémoire, entre 2019 et 2023, la contribution du Département au SDIS des Landes a augmenté de près de 20 %.

La lutte contre le changement climatique se traduira aussi par des actions de réduction des consommations énergétiques, de développement des énergies renouvelables, de protection de l'eau et de la biodiversité. Des actions menées en concertation et en accompagnement des territoires.

Nous déploierons un programme ambitieux de rénovation énergétique et thermique dans les collèges et les bâtiments publics, et un programme de construction de pistes cyclables destiné à favoriser les déplacements doux entre le domicile et le travail.

Nous proposerons également de reconduire les contrats de relance et de transition énergétique jusqu'ici cofinancés avec l'Etat. Ils participent à l'amélioration du cadre de vie comme le programme « Petites villes de Demain ».

Acteur essentiel de l'attractivité et de la solidarité territoriale, nous poursuivrons les politiques d'aménagement du territoire.

Cela passe par les aides à l'immobilier d'entreprises, au soutien à l'agriculture et à la forêt, mais aussi à la modernisation des infrastructures.

En 2023 nous consacrerons 7 632 € par kilomètre pour améliorer la circulation et la sécurité sur nos routes, avec la montée en charge du contournement du port de Tarnos, mais aussi la rénovation de nombreux ouvrages d'art dont le vieux pont de Dax.

Le raccordement à la fibre optique, pour 100 % des Landais, dont le coût représente 305 M€ d'investissements publics et privés, s'achève quasiment dans les temps impartis, malgré l'impact de la crise sanitaire COVID 19.

En parallèle, conformément à notre engagement, nous débutons notre participation financière à la réalisation des deux nouvelles lignes à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest, GPSO. La création de cette nouvelle ligne est par ailleurs déterminante pour créer les conditions du report modal des poids lourds de la route vers le rail. L'investissement global de la collectivité sera de 98,6 M€, soit 2,470 M€ pendant 40 ans. La première annuité versée en 2023 s'élèvera à 1,240 M€ et correspondra aux seules acquisitions foncières. A ce stade, il convient de souligner que l'engagement de la collectivité est conditionné à la réalisation de la branche Bordeaux-Dax.

Madame la Première Ministre a pris connaissance du rapport du COI et nous espérons qu'elle répondra favorablement à nos attentes parce que ce rapport est quand même très défavorable aujourd'hui et décale dans le temps la réalisation de ces infrastructures. Donc, nous rappelons ici que notre financement est réellement conditionné à la concomitance des travaux sur Bordeaux-Toulouse et sur Bordeaux-Dax. Un quelconque décalage remettrait en cause notre engagement.

Comme vous le savez, la gestion, l'adaptation et la modernisation du patrimoine des collèges constituent la première compétence départementale en matière éducative.

A travers notre plan d'investissement dans les collèges, 100 M€ sur la durée du mandat, nous apporterons une réponse forte aux enjeux liés à la transition énergétiques, avec cette année la poursuite et l'achèvement d'opérations importantes à Biscarrosse, Dax, Saint-Paul-lès-Dax, Gabarret, Pouillon et Saint-Pierre-du-Mont.

Parce que les équipements publics structurent la vie locale et répondent aux besoins sociaux des habitants, nous proposerons un nouveau règlement d'aide au financement des équipements sportifs. Des autorisations de programmes 6 M€ seront prévus jusqu'en 2026.

Outre les enjeux de bien-être et de santé, la pratique sportive permet, comme la pratique culturelle d'ailleurs, l'émancipation et le développement de la citoyenneté. Les Jeux Olympiques et paralympiques de 2024, la préparation de la Coupe du Monde de rugby, mais aussi les étapes landaises du Tour de France constituent des opportunités majeures pour avancer vers l'objectif de développement du sport, en particulier chez les jeunes.

Ces grands rendez-vous sont aussi l'occasion d'accompagner et d'animer la vie associative.



Le Département est un partenaire majeur des associations, que ce soit dans l'accompagnement à la structuration de projets, l'accès aux subventions via nos règlements ou le budget participatif citoyen.

En 2023, nous avons plus que jamais l'ambition de placer les usagers, les habitants et les partenaires au cœur de nos politiques publiques, de nos pratiques, mais aussi de la réflexion pour préparer les Landes de demain, les Landes de 2050.

Il s'agit de concerter plus et de concerter mieux sur l'action publique et sur les enjeux que nous avons à relever, dans une logique de développement de la citoyenneté et de l'engagement.

Avant d'ouvrir le débat sur ces orientations, je tiens à rappeler que ces dernières années, notre collectivité a pu bénéficier du dynamisme des droits de mutation, reflet de l'attractivité de notre Département.

Je le soulignais au début de mon intervention, dans un contexte d'inflation et de hausse des taux d'intérêt, force est de constater qu'une décrue s'est amorcée depuis le deuxième semestre 2022.

Nous savons cette ressource volatile, soumise aux différents aléas économiques et très sensible aux effets de conjoncture. Nous l'avons d'ailleurs vécu au moment de la crise financière de 2008 avec l'effondrement des droits de mutation de près de 40 % en 2 ans.

Afin de pouvoir répondre aux urgences, mais aussi aux défis du temps présent et de l'avenir, nous avons fait le choix de disposer sur le long terme de marges de manœuvre suffisantes.

C'est pourquoi, nous maintiendrons un objectif de maîtrise de l'endettement. Pour mémoire, nous n'avons mobilisé aucun nouvel emprunt en 2022.

Cette trajectoire nous permettra de faire face à une crise économique majeure et de poursuivre nos politiques de solidarité et d'investissement, au service des Landes et de ses habitants.

Cette introduction étant faite, je donne la parole à Dominique COUTIERE pour qu'il nous fasse une présentation du cadrage financier de ces orientations budgétaires.

**M. Coutière** : Merci M. le Président. Comme cela vient d'être rappelé, le budget a été bâti en fonction des données qui nous sont imposées aujourd'hui, c'est-à-dire que l'on n'a plus de ressources propres ; un certain nombre de ressources sont indexées sur la TVA, laquelle arrive la conjoncture économique et comme l'a rappelé le Président, malheureusement, les droits de mutation sont aussi liés à la conjoncture économique.

On sait très bien que ce sont des cycles. Ce n'est jamais un long fleuve tranquille et donc, l'idée c'est, d'abord de poursuivre toutes les politiques que l'on a déployées jusqu'à maintenant, d'en amplifier quelques-unes et de faire en sorte que l'on se garde des marges de manœuvre pour les années qui seront difficiles et que l'on ne manquera pas de vivre à l'avenir.

Sur le budget, on arrive presque aux 600 M€. L'investissement a été augmenté, le Président l'a rappelé, pour tenir compte du fait que l'on a un besoin de logements sur ce territoire très important parce que si les droits de mutation augmentent fortement, on en est content pour les recettes, mais cela veut dire aussi que le prix de l'immobilier augmente et que l'on a des difficultés à loger nos jeunes sur ce territoire. On le prend en compte par une aide au logement accrue.

On en profite également pour augmenter les dotations que l'on donne aux Ehpad lorsqu'il y a des rénovations d'Ehpad et puis, les politiques que l'on mène pour les centres-bourgs que vous connaissez. Sur l'immobilier d'entreprise, la loi NOTRe aurait pu nous permettre de nous dégager de cette option-là, mais on a choisi de la continuer. Et puis, un programme pluriannuel important sur les collèges.

Voilà pour l'investissement. Pour l'investissement, on augmentera l'investissement en 2023 par rapport à 2022.

Comme cela a été dit également, le plan très haut débit arrive à son terme. Ce sera la dernière année où l'on contribuera.

Le topo sur la LGV a été fait. Je n'y reviendrai pas.

On a aussi des frais qui viennent pour la sécurisation des données avec la création d'un centre déporté pour le stockage des données de façon à ce que l'on se mette à l'abri d'opérations de piratage qui nous empêcheraient de fonctionner demain.

On a également continué la politique d'abonder les dotations sur les CRTE, sachant que là aussi, ce sont des budgets que l'on a mis en plus et pas des budgets que l'on a piqués à droite et à gauche sur les actions qui étaient déjà engagées. Ce sont des dotations supplémentaires qui ont été mises en place dès l'année dernière, que l'on continuera au titre de 2023.

Sur le remboursement de la dette, on va rembourser à peu près 20 M€ par an. A noter sur la dette que l'on a une dette aujourd'hui de 148 M€, la moitié en taux fixes. On a changé notre politique depuis deux ou trois ans quand on a vu que l'Euribor commençait à bouger, à frémir. On a 25 % sur l'Euribor classique qui monte puisqu'il approche les 3 % et une autre partie qui est indexée sur le livret A parce que la Caisse des Dépôts et Consignations, lorsqu'on fait un emprunt à 30 ou 40 ans, l'indexe systématiquement sur le livre A.

Je rappellerai qu'il n'y a que la Caisse des Dépôts et Consignations qui fait des emprunts sur une période aussi longue, les banques s'étant retirées et bloquent un peu à 15 ans.

Sur la dette, vous connaissez toutes les caractéristiques de notre dette, c'est-à-dire que nous avons une dette non fragile, garantie sûre et avec des ratios par habitant, au niveau de l'encours de la dette, du remboursement et de la capacité de désendettement qui est pour le Département des Landes de 1,6 ans. Je pense que beaucoup de collectivités seraient heureuses de ce chiffre-là.

Voilà ce que l'on peut dire sur la dette et l'investissement.

Sur le fonctionnement, cela a été rappelé, nous avons été obligés de tenir compte de l'augmentation des coûts de l'énergie, électricité ou gaz. Il a fallu la prendre en compte dans le budget et cela a été fait.

On essaie aussi de travailler sur l'attractivité des métiers dans le médico-social parce qu'il y a une pénurie. Depuis deux ans, on a mis en place une politique contractuelle avec les Ehpad qui leur a permis d'augmenter le taux d'encadrement. Je rappelle que le taux d'encadrement dans les Ehpad dans les Landes est de 0,8 pour 1 résident, sachant que le taux moyen en France est de 0,6.

Il faut continuer à faire des efforts et notamment, arriver à former des gens pour être en capacité de recruter parce qu'on se trouve souvent confrontés à des problèmes de manque d'effectifs.

Pour la solidarité départementale, je laisserai la parole à mon collègue Paul CARRERE qui est le plus gros dépensier du Département.

Nous avons maintenu une politique qui dure dans ce Département depuis très longtemps, qui est la gratuité du transport scolaire que l'on continue à afficher. On y fait face.

Nous avons également décidé, au titre de l'année 2023, de maintenir le prix des repas à 2,70 € comme cela existait avant. Et pour le SDIS, cela a été dit par le Président, nous avons augmenté de façon assez importante. Il l'a dit, mais je vais aller au fond. La part que le Département prend en charge dans le financement du SDIS est de 68 % quand, en moyenne, elle est de 55 pour la part Communes/Département. Ce sont des économies que l'on permet de faire aux Communes.

Nous gardons toutes les politiques que nous avons en direction de l'agriculture.

La masse salariale augmente par le fait qu'un certain nombre de décisions gouvernementales ont été prises qu'il a fallu que l'on applique dans notre collectivité et qui ont eu un impact forcément sur les dépenses salariales.

L'intérêt de la dette. Ce qui nous plombe un peu, c'est un peu sur l'Euribor, mais surtout sur la dette indexée sur le livret A pour les financements à long terme. Bien que la dette diminue, les frais financiers augmentent d'environ 1 M€ sur l'année 2023 par rapport à 2022.

Voilà ce que l'on peut dire en gros sur les dépenses. Sur les recettes, beaucoup de recettes sont indexées sur la TVA sur laquelle on a une maîtrise qui est très relative.

Sur les droits de mutation, on a terminé l'année 2022 à 134 M€. On a émis l'hypothèse que l'on ferait une année à 115 M€, ce qui est une perte relativement modérée. Après, bien malin celui qui peut dire ce qui se passera réellement.

Pour équilibrer tout cela, il sera nécessaire de faire un emprunt que l'on chiffre à 12 M€.

Voilà les grandes caractéristiques du budget 2023. On s'adaptera au fur et à mesure dans l'année. S'il y a des décisions à prendre, on les prendra en fonction de l'évolution des choses.

Voilà ce que je peux dire aujourd'hui dans les grandes lignes.

**Monsieur le Président** : On va ouvrir le débat. Vous pouvez solliciter la parole. J'ai vu que Paul Carrère, Jean-Marc Lespade, Magali Valiorgue, Henri Bédard, Julien Dubois, demandent la parole. Paul Carrère.

**M. Carrère** : Merci Monsieur le Président. Je me suis permis d'appuyer [sur le bouton d'appel] rapidement puisque Dominique Coutière m'a proposé d'intervenir. Être taxé de plus grand dépensier, ce n'est pas terrible, mais en matière sociale, c'est plutôt un bon signal pour le Département, même si on se serait passé de certaines dépenses.

Puisque vous avez tour à tour évoqué l'organisation budgétaire telle qu'elle est imaginée dans le cadre de ces orientations sur la solidarité, je voulais revenir sur quelques points précis et faire un petit focus sur les nouveautés ou les consolidations nouvelles que nous allons proposer dans le cadre de ce budget, sachant malgré tout que l'ensemble de ces détails seront travaillés dans le cadre de ces commissions et ajustés d'ici la présentation du Budget Primitif.

Premier point, revenir sur la revalorisation de l'aide à l'investissement que vous avez évoquée. Effectivement, ce n'est pas neutre. L'objectif, tout le monde l'a compris, est de faire en sorte de contenir les prix de journée autant que possible pour les Landaises et les Landais dans ce cadre en matière d'investissement.

La première chose, c'est d'essayer d'accompagner les opérations qui sont en cours ou qui sont programmées afin d'atténuer, d'une part, l'impact de l'augmentation des matériaux, des interventions des entreprises, l'augmentation aussi des frais financiers qui sont en évolution. Dans ce cadre, c'est un peu plus de 5,2 M€ qui seront déployés sur différentes opérations de construction à venir de nos structures. On ne le fait pas d'un coup de baguette magique, mais tout simplement en organisant la « revoyure » du calcul de l'accompagnement réglementaire des opérations d'investissement, en reprenant la base forfaitaire d'un prix de chambre. Là où ils étaient autour de 90-100 000 €, on va basculer sur un schéma à 180 000 € de coût par chambre qui va nous permettre sur certaines opérations d'appuyer vraiment fort puisqu'on sera sur des séquences de 700 000 à 1,2 M€ sur des opérations financières de certaines structures.

Autre point qui a été évoqué rapidement, le soutien au fonctionnement des Ehpad dans le cadre du renforcement du taux d'encadrement. On a un taux moyen qui est de l'ordre de 0,80 ETP par personne accueillie. On, a malgré tout, des établissements qui sont en dessous de 0,77. Donc, l'objectif est de continuer à accompagner spécifiquement ces établissements pour qu'ils arrivent au seuil que nous souhaitons et faire en sorte de continuer à accompagner les établissements pour lesquels on les avait déjà aidés dans la mise en place de nouveaux personnels pour les structures, essentiellement lié au fait qu'ils avaient déjà atteint le seuil des prix de journée que l'on ne souhaite pas dépasser dans l'immédiat.

Il y a également une aide que l'on va maintenir. Vous le savez, nous avons travaillé avec l'ensemble des structures à un audit financier. Il y a quelques établissements qui sont plus en difficulté que d'autres dans le cadre de l'ajustement des plans de retour à l'équilibre. On va également accompagner ces établissements dans le cadre de crédits non reconductibles qui vont leur permettre sur une à plusieurs années de retrouver un rythme de croisière cohérent en matière d'équilibre budgétaire et en matière de trésorerie. Ce sont des choses qui découlent du plan « Bien vieillir », que nous mettons clairement en application.

Donc, on est sur ce type d'aides qui vont venir étoffer la gamme d'accompagnement des établissements et donc, contribuer au maintien de nos prix de journée.

Dernier point sur les structures, Dominique COUTIERE l'a évoqué rapidement, c'est le fonds d'aide énergie. Sur des établissements pour personnes âgées ou handicapées, l'impact que vont avoir à porter ces établissements dans le cadre des montées en charge n'est pas neutre, malgré l'effort national, et donc, on sera dans un schéma de soutien que l'on imagine autour de 3 M€. A affiner en fonction de la réalité, mais malgré tout, le message que je souhaite faire passer aujourd'hui, c'est que l'on sera en soutien des établissements dans le cadre de leur fonctionnement et du bouclage de ces opérations relatives aux charges inhérentes à l'énergie.

Il y a également un point important à évoquer qui est l'appel à projet que nous allons lancer fin 2023, le troisième appel à projet résidences autonomie. Comme vous le savez, on a successivement amorcé un appel à projets autour de 500 places qui commence à aboutir puisqu'il reste environ 150 places disponibles. On sait qu'il y a des projets dans les cartons. J'étais encore ce matin avec deux maires qui ont en projection de porter des développements de résidences autonomie dans leur collectivité. Il y a le CTA que nous allons travailler avec MACS dans les prochains jours qui va nous permettre de déterminer une organisation précise en matière d'aménagement du territoire résidences autonomie qui va nécessiter plusieurs dizaines de places au niveau de notre appel à projet.

L'objectif est de tendre comme on l'avait fixé, vers les 1 000 places de résidences autonomie dans les prochaines années et pour ce faire, de travailler d'ici la fin de l'année à la mise en place d'un appel à projets que l'on présentera en DM1 ou DM2, mais en fin d'année pour être opérant en 2024 et faire en sorte que les promoteurs puissent vraiment avancer sur ces projets. Ce n'est vraiment pas neutre.

De la même façon que pour les Ehpad, on a une réflexion qui est en train d'être portée sur le soutien majoré à la place pour les résidences autonomie. On en parlera un peu plus tard dans le cadre des commissions puisqu'il y a aussi différentes stratégies qui sont proposées par nos partenaires dans le cadre de la conférence des financeurs et qui pourront, les unes agrégées aux autres, faire en sorte qu'il y ait des mesures d'atténuation pour les collectivités qui portent ces projets.

Autre point que je voulais évoquer rapidement, c'est le soutien aux services d'aide à domicile. Je rappelle que nous avons été l'un des premiers Départements de France, je crois, à déployer la dotation qualité CNSA. Cela nous a permis de drainer environ 1 M€ cette année que nous avons redistribué aux 19 CIAS et CCAS du département sur l'amélioration de la prise en charge, sur des prises en charge complexes, c'est-à-dire quand on est deux ou quand on a des publics assez particuliers que l'on ne peut pas gérer, ou sur des interventions de week-end qui étaient parfois un peu difficiles à mener dans le cadre classique.

Donc, en année pleine de ce BP 2023, ce seront 4,5 M€ qui viendront en principe accompagner les CIAS et les CCAS dans un travail concerté avec la CNSA et qui nous permettront d'améliorer les prises en charge complexes et d'améliorer les rythmes de prises en charge sur l'ensemble du territoire landais.

Autre point très important pour les CIAS, c'est le plan de revalorisation des salaires sur nos aides à domicile. On l'avait adopté en 2022 très rapidement, rappelez-vous. On a été accompagnés par le gouvernement un petit peu plus tard dans cette démarche.

Sur 2023, cette mobilisation sera poursuivie. Cela concerne 1,4 M€ pour le secteur associatif, 4,3 M€ pour le secteur public. Bien sûr, on maintiendra le bénéfice de ces revalorisations aux personnels SAAD hors CTI. Je pense par exemple aux personnels de portage de repas à domicile ou les administratifs de catégorie C.

Cela veut dire que l'on est quand même sur un montant cumulé de 5,7 M€, que l'Etat intervient par le biais de la CNSA à hauteur de 2,2 M€. Cela veut dire qu'en Net pour le Département des Landes, ce seront quand même 3,5 M€ portés dans le cadre du budget 2023 pour assumer cet accompagnement salarial des personnels de nos CIAS et associatifs.

Dernier point que je voulais évoquer qui est complètement connecté aux acteurs du domicile et cela a été évoqué tour à tour également, c'est l'attractivité des métiers. On en parle beaucoup. J'ai même vu que Couleurs Landes s'inquiétait et proposait que l'on y travaille. Je vous rassure, on y travaille et on aura d'ailleurs besoin de vous pour venir y travailler dans le cadre des commissions.

Le lancement de la feuille de route landaise va être amorcée dans les prochains jours. Il y aura une réunion très importante le 10 mars à Pontonx sur l'Adour avec M. Piveteau, qui n'est autre que l'ancien Directeur de la CNSA, Conseiller d'Etat, avec Marcel Jaeger qui est aussi Président de l'Union Nationale des acteurs de formation des métiers du domicile et Michel Laforcade que l'on connaît tous, ancien DGARS Nouvelle Aquitaine et qui a surtout eu en fin de carrière la charge d'une mission gouvernementale sur l'attractivité des métiers. On lance officiellement l'attractivité des métiers dans ce cadre. On a la chance que Michel Laforcade ait accepté de travailler avec nous dans le cadre d'une équipe projet landaise,

avec d'autres personnes qui sont spécifiques à ce type de métiers et cela va nous permettre, au-delà de cette journée du 10 mars, de travailler à quatre rencontres territoriales entre avril et mai qui vont nous permettre d'approfondir le diagnostic. On l'a largement amorcé avec l'ensemble des acteurs depuis un an, un an et demi. Cela va nous permettre aussi de travailler sur des tables-rondes formation, apprentissage, méthodologie et d'y associer pleinement le Conseil Régional qui, comme vous le savez, a des compétences dans ce cadre d'intervention et, dernier point, cela va nous permettre aussi de travailler clairement sur des solutions de mobilité. On y a déjà travaillé puisque l'étude est lancée.

On avait, pas plus tard qu'avant-hier, un premier atelier « post tour de piste » des CIAS et l'ensemble des acteurs sont venus travailler avec nous sur la mise en place d'une proposition mobilité que l'on va travailler sur 2023 et que l'on sera en mesure, je l'espère, de financer et de réaliser sur l'exercice 2024, sachant qu'au-delà de l'envie et du projet financier, il faut ensuite commander les différents véhicules et quand on connaît maintenant le délai d'attente pour l'achat de véhicules, on est souvent sur 6 à 12 mois.

L'idée est de travailler sur-mesure avec l'ensemble des acteurs territorialisés, faire en sorte que l'on n'obère aucune possibilité. Cela peut aller du vélo électrique jusqu'à la voiture dans certains endroits, en passant par la voiture sans permis qui est un outil que développent certains territoires et qui commence à très bien fonctionner et à ne pas empêcher ceux qui n'ont pas le permis de travailler sur ces métiers-là. Il va y avoir ce travail.

Et puis enfin, un vrai travail sur la formation et de possibilité d'organisation avec la Région, avec l'Education Nationale, de points territorialisés de formation puisqu'on se rend compte qu'au-delà de la valorisation de ces métiers, le maître mot est d'avoir la capacité localement de recruter des gens et de valoriser la formation qu'ils auront dans un schéma de proximité et d'interventions de proximité.

Tout cela est amorcé. Cela ne se décrète pas. Cela se fait parfois sur plusieurs mois, voire plusieurs années, mais c'est largement amorcé et je souhaite clairement que l'ensemble des acteurs se sentent ragaillardis dans le cadre des interventions que l'on va porter.

L'apport financier a déjà été très important en 2022. Il est maintenu en 2023. On avance sur la mobilité et je pense que les acteurs du domicile auront de bons signaux. Les CCAS et CIAS et l'ADMR, qui est en difficulté sur certains territoires, auront les moyens de faire du recrutement, mais surtout de pérenniser les gens qui passent. On a vu l'appel d'air difficile au moment de la mise en place du Ségur. Il faut que l'on évite cet appel d'air et il faut absolument que l'on pérennise l'ensemble des acteurs sur nos territoires.

Voilà un petit peu, Monsieur le Président, ce que je voulais dire sur le volet solidarité. Merci.

**M. le Président** : Merci beaucoup. Si je respecte l'ordre défini je vais donner la parole à Jean-Marc Lespade.

**M. Lespade** : Merci Monsieur le Président. A plusieurs reprises, et vous l'avez encore fait ce matin, vous avez souligné combien, je vous cite, « la question du logement est centrale ». C'est ce que vous écrivez dans l'éditorial du magazine départemental que nous venons de recevoir et vous soulignez également qu'en théorie, c'est l'Etat qui doit assumer cette compétence du logement.

On connaît la situation et le contexte dans le département qui est une situation très particulière, avec une pression démographique, le vieillissement de la population et la réduction progressive de la taille des ménages landais qui génèrent forcément de nouveaux besoins en matière de logement.

Pour rappel, le Programme Départemental de l'Habitat, le PDH, fixe l'objectif de production annuelle à 700 logements locatifs sociaux et 350 logements en accession sociale à la propriété. Ce niveau d'ambition traduit l'intensité des besoins en logement sur l'ensemble du territoire des Landes.

Malgré un rythme de production de logements sociaux particulièrement soutenu ces 5 dernières années (700 logements livrés chaque année entre 2018 et 2022), la tension sur le logement social reste tout à fait significative. Environ 10 000 demandes de logements sociaux sont actuellement en stock à l'échelle de notre territoire.

La hausse très prononcée des prix de vente du foncier et de l'immobilier est source d'inégalités sociales et de renforcement des difficultés d'accès et de maintien dans le logement.

Entre 2010 et 2021, les terrains à bâtir ont en moyenne augmenté de 43 %, les maisons de 54 % et les appartements de 36 %. Ces moyennes départementales recouvrent de grandes disparités en fonction de la localisation de la commune, de la proximité du littoral comme de la rareté de certains biens immobiliers ou terrains.

On doit faire face aussi à l'inflation généralisée et la hausse des coûts de construction qui amplifient le risque d'abandon des opérations et risquent d'entraîner un ralentissement de la production de logements sociaux des 2023.

Dans ce contexte et pour faire face aux effets induits par la loi « climat et résilience », en termes notamment de raréfaction des terrains ouverts à l'urbanisation, l'action et la maîtrise foncière s'imposent donc comme un levier déterminant des politiques de l'habitat.

Les jeunes, 55 000 landais âgés de 15 à 29 ans, constituent un public parmi les plus exposés à la problématique du logement.

Dans un tel contexte, la politique volontariste du Département vise à inciter, réguler et innover pour maîtriser le coût du foncier et répondre aux besoins actuels des habitants.

Piloter la réalisation d'un diagnostic départemental relatif à l'habitat des jeunes visant à mieux apprécier et territorialiser les besoins des moins de 30 ans au regard de l'offre de logements existante et de leurs situations sociales et économiques.

Cela suppose aussi de revaloriser l'AP « PDH » de 900 000€ et réévaluer le montant des aides forfaitaires en faveur de la production et de la réhabilitation de logements sociaux.

Cela suppose aussi de poursuivre notre politique de garanties d'emprunts, garantie à 50 % des programmes de logements locatifs sociaux réalisés par les bailleurs signataires de la convention en faveur du développement du logement social dans les Landes, 100 % pour les programmes réalisés par XL Habitat et garantie à 75 % pour les opérations réalisées en Bail Réel Solidaire.

Développer aussi les partenariats et veiller à l'instauration de bonnes pratiques entre acteurs publics et privés. Nous avons déjà évoqué ici même la coordination de la conférence départementale inter-bailleurs, la convention avec l'Union Régionale HLM et surtout avec la Fédération des Promoteurs Immobiliers Nouvelle-Aquitaine encadrant les valeurs de cession des opérations acquises en VEFA.

Je dois vous dire que notre Département fait un peu valeur d'exemple, peut-être même de modèle puisque d'autres Départements sont en train de s'inspirer de cette action.

Renforcer aussi les capacités financières et l'ingénierie de l'EPFL. Un budget annuel sera porté à 1 350 000 €, si l'assemblée délibérante le valide, permettant de revaloriser le fonds de minoration et les subventions à l'acquisition foncière, l'accompagnement de l'EPFL en vue d'étendre son périmètre de compétence à de nouveaux EPCI.

Je dois d'ailleurs vous dire à ce propos que nous avons pris notre bâton de pèlerin et que nous avons rendu visite ces derniers temps à Terres de Chalosse, au Pays Grenadois et au Pays Morcenais pour essayer de trouver les arguments pouvant les convaincre de rejoindre notre EPFL et, bien évidemment, nous allons continuer auprès des autres EPCI cette visite de courtoisie.

Cela vise aussi à envisager un budget alloué par le Département aux politiques de l'habitat et du foncier qui doit évoluer en 2023 de 3 900 000 € à 5 400 000 €. C'est tout à fait significatif et cela se traduira par un investissement global de 21 M€ en faveur de l'habitat et du logement soit +6 M€ sur la période 2021-2026. Donc, un effort de + 40 % par rapport au programme initial.

Cette politique volontariste de notre collectivité départementale doit, je pense, être regardée dans le contexte national qui est manifestement très inquiétant, très préoccupant.

Dans un article du Canard Enchaîné de ce mercredi intitulé « Ah qu'il est blême le HLM sous Macron », nous apprenons que le Ministre en charge du Logement lui-même, Olivier Klein, évoque et confirme la perspective d'une bombe sociale. A qui la faute ? La Fédération Nationale des Offices Publics de l'Habitat observe qu'avec 88 000 logements sociaux en chantier en 2021, nous atteignons le chiffre le plus bas depuis 2010. Selon la Fédération des opérateurs publics de HLM, l'effondrement de la construction de logements sociaux publics est, je cite, « dû aux mesures financières décidées par notre gouvernement depuis 5 ans. Ainsi, en 2018, les Offices HLM ont dû prendre en charge 1,3 milliard d'aides personnalisées au logement jusque-là versées aux allocataires par l'Etat. »

Toujours selon le Canard, l'autre tuile, c'est la hausse du taux d'intérêt du livret A. S'il s'agit d'une excellente nouvelle pour les épargnants, il faut savoir que la dette des opérateurs est par contre indexée sur les taux de livret A et vous vous doutez des conséquences que cela peut générer.

En conclusion, il est clair que de nouvelles ressources, et je parle à l'échelle de l'Etat, doivent être recherchées, pourquoi pas par exemple en mettant à contribution les super profits que certaines entreprises sont en train de dégager. Donc, il y a possibilité à réfléchir à d'autres marges de manœuvre en matière de logement à l'échelle de l'Etat qui, je le rappelle, est une compétence de celui-ci.

Dans ce contexte global, je crois effectivement que pour sa part, notre Département peut être raisonnablement fier de la politique volontariste qu'il mène sur le champ du logement et de l'habitat.

**Monsieur le Président** : Je vous remercie. Je crois que c'est Magali Valiorgue qui avait demandé la parole après.

**Mme Valiorgue** : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Vous l'avez dit en introduction Monsieur le Président, le projet « Chacun sa vie, chacun sa réussite » dont les études démarrent dès cette année et qui va voir le jour dans les deux prochaines années puisque la structure d'accueil prévue pour accueillir les jeunes autistes âgés de 15 à 25 ans, va démarrer dès 2024.



C'est surtout un projet plus large pour permettre un accompagnement adapté. C'est un véritable soulagement et un espoir pour toutes les familles et les jeunes landais qui sont aujourd'hui en manque de solutions.

On a également adossé à ce projet un accompagnement de toutes les initiatives porteuses de logements type habitat partagé pour des jeunes qui sont aujourd'hui « bloqués » dans des structures d'accueil qui ne sont plus adaptées, pour lesquels il n'y a pas de solution. C'est un projet qui est attendu par de nombreuses familles sur tout le territoire landais et sincèrement, je tiens à féliciter l'ensemble des élus qui soutiennent cette initiative parce que c'est une forme d'espoir de pouvoir proposer des formes d'habitat adaptées à ces jeunes porteurs de handicap.

J'aurai l'occasion de revenir plus en détail sur la description de ce projet lors de la présentation du Budget Primitif. Merci.

**Monsieur le Président** : Je vous remercie. Je crois que c'est Henri Bédard qui avait sollicité la parole.

**M. Bédard** : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Juste quelques remarques sur le programme sport.

Un budget sport qui revêt deux aspects à mes yeux : classique et novateur.

Classique parce qu'on va y retrouver le soutien sans faille et indispensable au développement du sport, c'est-à-dire tous nos soutiens habituels aux différentes strates du monde sportif, aux écoles de sport, aux sports scolaires, le maintien du chèque sport.

Mais ce budget sport 2023 est novateur sur au moins trois points. Le premier point, même si c'est un rappel, 2023-2024, on se rapproche des Jeux Olympiques et la thématique autour des Jeux Olympiques va prendre un peu plus d'étoffe. Notre soutien prendra plusieurs formes, notamment la participation aux frais liés aux événements tels que les accueils aux délégations nationales, les animations scolaires, communales, associatives, la billetterie. C'est également de la participation en investissement aux collectivités pour les équipements consacrés aux centres de préparation des Jeux. Globalement, on sera à plus de 500 000 € cette année.

Le deuxième point, c'est une nouveauté que le Président a évoquée en préambule, nous vous proposons un soutien aux collectivités pour favoriser la présence sur tout le territoire d'équipements adaptés à la pratique sportive. Ainsi, nous pourrions fléchier 2 M€ sur les 4 ans à venir pour aider à la réhabilitation, la construction, la restauration d'équipements sportifs communaux à partir d'un règlement que nous adopterons dans une prochaine assemblée. Cette mesure donnera sûrement une bouffée d'air frais aux nombreuses communes dont les établissements sont parfois vieillissants et/ou qu'il conviendra de mettre aux normes.

Le troisième point novateur, et non des moindres, il vous sera proposé l'adoption d'un plan piscine visant à favoriser l'accès aux classes de 6<sup>ème</sup> pour sécuriser et valider le savoir nager initié en CM1 et CM2. Ce sera une aide à l'investissement des communes ou leur groupement. Une aide à l'investissement dont le règlement d'intervention sera voté lors d'une prochaine assemblée après un état des lieux.

On peut considérer que tout projet de création ou de réhabilitation pourra être concerné dans la mesure où la pratique de l'EPS pour les 6<sup>ème</sup> est avérée. Une autorisation de programme de 4 M€ sera réservée pour les 4 ans à venir. Ainsi, vous l'aurez compris, comme indiqué page 6, ce seront 6 M€ : 4 M€ pour le plan piscine, 2 M€ pour les équipements communaux, 6 M€ supplémentaires consacrés au soutien des communes ou groupements pour le développement d'équipements sportifs structurants.

**Monsieur le Président** : Merci. Je donne la parole à Julien Dubois.

**M. Dubois** : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Une fois encore, le Département des Landes s'apprête à vivre une année avec des recettes en forte hausse, vous l'avez dit, ce que bien des collectivités pourraient nous envier dans le contexte actuel. 15 M€ de recettes supplémentaires sur une année, tout le monde conviendra ici que cela ouvre des perspectives et avant de revenir sur ces perspectives, je me dois d'observer à nouveau l'augmentation des droits de mutation qui cette année, même s'ils sont attendus en baisse, représentent tout de même selon votre estimation 115 M€ qui sont de loin la première recette pour notre collectivité et vous avez reconnu dans votre avant-propos que le Département avait bénéficié depuis plusieurs années de la dynamique de ces droits de mutation.

Vous avez raison aussi, personne ici ne sait de quoi demain sera fait, ce qui incite à la prudence, mais nous pouvons quand même observer que cette année sera encore une année où nous constaterons un niveau extrêmement élevé de cette recette, même si une baisse est attendue. Mais enfin, nous prévoyons quand même d'engranger 29 M€ de plus qu'en 2018, 17 M€ de plus qu'en 2019, 14 M€ de plus qu'en 2020. C'est dire que l'année ne s'annonce pas sous l'aune d'un mauvais cru pour les droits de mutation.

De quoi, en tous cas, conforter ce que j'ai eu l'occasion d'appeler une cagnotte qui a été constituée depuis des années, grâce aux contribuables d'ailleurs, et il convient de savoir ce que nous faisons de ces recettes supplémentaires. Vous avez décrit les actions vertueuses que nous accompagnons pour beaucoup d'entre elles menées par cette collectivité. Beaucoup l'ont fait ici et je n'y reviendrai peut-être pas, mais nos votes tout au long de l'année ont manifesté notre soutien sur beaucoup des actions qui sont menées. Je remercie Paul CARRERE de lire nos écrits dans le magazine départemental. C'est un honneur. J'en fais de même, ne vous inquiétez pas.

Entre parenthèse, sur ces métiers-là, l'attractivité que nous appelons tous de nos vœux est encore un chantier en cours puisque nous sommes encore en train dans nos CIAS ou nos structures privées de refuser des accompagnements et des services, non pas par manque de volonté, par manque de moyens, mais tout simplement par manque de personnes pour accomplir ces missions. Donc, je vous rejoins pour dire que le travail est encore immense et que nous devons tous nous y atteler.

Ces recettes supplémentaires, cette cagnotte, que pouvons-nous en faire ?

A la lecture de ce débat d'orientations budgétaires, de notre point de vue, il y a quand même un problème après toutes les visions vertueuses que nous avons entendues là. Je ne citerai pas le Canard Enchaîné. Je m'en tiendrai juste au document qui nous a été proposé.

Lorsqu'on observe les chiffres de l'investissement et que l'on se compare aux autres Conseils Départementaux, on remarque que le Conseil Départemental des Landes, finalement, au contraire de ce qui nous a été dit, investit assez peu en comparaison. Nous sommes au 50<sup>ème</sup> rang au niveau investissement des Départements français et je crains que le budget qui s'annonce ne nous aide pas à gagner des places sur ce classement en 2023.

Sur les 25 M€ de recettes supplémentaires qui nous sont annoncées, seulement 5 M€ iront sur l'investissement. Le reste ira sur le fonctionnement. Nous nous apprêtons donc à augmenter de 3 % notre investissement, ce qui, si l'on déduit l'inflation qui pourra être à peu près du double – on parle de 6 % - fait qu'en valeur absolue, notre investissement va baisser par rapport à l'année dernière alors que sur la moyenne des Départements français, on prévoit une augmentation de l'investissement de 9 % et sur ceux de Nouvelle Aquitaine, une augmentation de 21 %.

Nous faisons donc moins bien que d'autres à ce niveau-là puisqu'en valeur absolue, si on déduit l'inflation, on peut considérer que notre investissement va diminuer par rapport à l'année dernière. A lésiner sur l'investissement, on peut considérer que l'on prépare moins bien l'avenir et qu'on pénalise aussi le tissu économique local qui est en attente de ces marchés et qui va en avoir bien besoin dans le contexte qui s'annonce pour lui.

On est donc à contre-courant de ce que font d'autres territoires et tout cela se traduit concrètement dans les chiffres. On observe une baisse des investissements en faveur de l'agriculture et de la forêt, secteurs qui sont confrontés à des problématiques lourdes, notamment sur le plan conjoncturel ; une baisse des investissements sur les filières phares de notre économie, le bois, la pêche, le tourisme, le thermalisme ; une baisse des investissements sur la transition écologique et énergétique alors que vous disiez dans votre avant-propos tout votre engagement en faveur de cette lutte contre le changement climatique. Donc, tout cela, nous ne pouvons que le regretter.

Nous regrettons aussi, et c'est un point de désaccord fondamental que nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer l'année dernière, nous désapprouvons aussi la chute des crédits relatifs à la voirie départementale. Nous étions à 26 M€ l'an passé et nous tombons à 21 M€ cette année. Dans un département rural comme le nôtre qui nécessite pour beaucoup d'usages d'utiliser son véhicule, on peut considérer que cet arbitrage ne sert pas la cohésion sociale ou territoriale de notre département. Notre département a besoin de routes de qualité et bien entretenues. Nous tenons à le redire aujourd'hui.

Un dernier point d'interrogation, c'est l'accompagnement et l'aide aux communes puisque vous en faites un point phare de votre projet et nous en serions tout à fait d'accord, mais nous remarquons qu'à côté de la création du CRTE qui permettra et permet déjà d'accompagner les communes sur certains projets ciblés, la ligne propre « Aides aux communes » baisse de 8,5 M€ à 6 M€ cette année. Il ne faudrait pas, et je sais que le Vice-Président en charge des finances le contestait vis-à-vis de l'Etat, que l'on ait un changement de ligne des accompagnements, mais que l'accompagnement soit réellement en hausse.

Donc, en lisant ces orientations budgétaires, nous relevons que sur différents secteurs où se joue l'avenir de notre territoire, on investit moins et donc, on peut considérer que l'on ne prépare pas assez l'avenir. Toutefois, Monsieur le Président, tout est ajustable et tout peut se corriger puisque, comme nous le disions en introduction, les recettes sont là. On peut donc rectifier le tir sur le budget qui est encore en cours de préparation.

Je vous remercie pour votre attention.

**Monsieur le Président** : Merci M. Dubois. Je donne la parole à M. Martinez.

**M. Martinez** : Merci Monsieur le Président, chers collègues.

Je vais me contenter de répondre à M. DUBOIS sur les erreurs factuelles qu'il a évoquées concernant les infrastructures. Vous parlez de 20 M€ d'investissement sur la voirie. Je vous rappelle, et c'est noté en page 2 mais également en page 26, que ce montant est à 31 M€. Il y a manifestement un delta de 10 M€ que vous avez oublié. C'est quand même regrettable car cela fait quand même  $\frac{1}{4}$  de la somme que vous passez par pertes et profits.

Je pense qu'il ne faut pas dire n'importe quoi dans une assemblée publique comme la nôtre. Je pense qu'un peu de sérieux sur les chiffres évoqués serait de bon aloi. C'est la première chose que je voudrais dire.

La deuxième chose concerne les problématiques du CRTE. Vous évoquez le fait que nous ne faisons pas d'effort à l'égard des collectivités. Vous le savez, le Département a fait le choix d'accompagner le plan de relance de l'Etat qui a été mis en place suite à la crise sanitaire notamment et contrairement à ce qu'on pourrait laisser croire, tous les Départements n'ont pas fait cet effort financier conséquent comme nous avons pu le faire. Nous l'avons fait sur trois années aux côtés de l'Etat, ce qui nous a permis d'accompagner plus de 100 dossiers sur des communes qui, sans ces aides financières conséquentes, n'auraient pas pu réaliser les travaux qui bien souvent étaient orientés vers l'efficacité et la rénovation énergétique puisque c'était l'objectif premier et il faut savoir que ce dispositif sera prolongé, et c'est évoqué dans le rapport des orientations budgétaires, et nous continuerons à mettre des sommes conséquentes, c'est-à-dire de plusieurs M€ jusqu'à la fin de cette mandature, de manière à ce que nous accompagnions de manière volontariste et concertée l'ensemble des communes et communautés de communes qui souhaiteraient s'engager dans cette transition énergétique puisque, vous le savez, au-delà du coût des travaux, aujourd'hui avec l'augmentation des prix des matériaux, les efforts qui sont faits pour arriver à avoir des bâtiments qui soient quasiment à énergie passive, exigent des financements extrêmement conséquents de la part des collectivités, même si ces collectivités, communes et communautés de communes ont cette chance, contrairement à nous, d'avoir encore le levier fiscal.

Vous évoquiez les droits de mutation – je pense que Dominique en parlera peut-être plus précisément. Dans la même phrase dans votre propos introductif, vous nous expliquez que les droits de mutation augmentent et juste après, vous nous expliquez qu'ils baissent. Je vous assure que vous l'avez dit. Je n'ai pas très bien compris le sens de la formule.

Quoi qu'il en soit, je vous le répète, ce n'est pas de la fiscalité. L'année dernière, vous nous disiez que l'augmentation des droits de mutation était une augmentation de la pression fiscale. J'aurais voulu, par honnêteté intellectuelle de votre part, que vous puissiez nous dire que puisque les droits de mutation, prévisionnellement parlant, sont à la baisse dans les orientations budgétaires, nous baissions la pression fiscale. Mais je vois que cela ne marche que dans un sens, pas dans l'autre. C'est regrettable.

J'en reviens à ce levier fiscal. Vous nous dites que l'on augmente, soi-disant, cette pression fiscale. Je vous rappelle que les valeurs locatives dont vous bénéficiez en tant que Président et en tant que Maire s'élèvent à plus de 7 % aujourd'hui puisque cela a été voté en Loi de Finances initiale et cela représente plusieurs millions d'euros aussi de recettes dans les collectivités que vous gérez. C'est un élément que nous n'avons pas, nous, en main pour pouvoir arbitrer les dépenses et les recettes comme vous pouvez le faire dans vos collectivités.

Tout cela pour vous dire que vous dites des choses partiales et partielles. C'est assez regrettable. Je vous invite à lire avec attention ce débat d'orientations budgétaires, mais dans tous les cas de figure, à n'en pas douter, lorsque nous voterons ce budget primitif, nous apporterons les éclaircissements qui manifestement à ce jour n'étaient pas encore portés à votre connaissance. Voilà, Président.

**Monsieur le Président** : Monique Lubin.

**Mme Lubin** : Merci Monsieur le Président.

Pour le groupe dont je suis la porte-parole aujourd'hui, je voudrais revenir sur deux ou trois choses.

D'abord, la situation financière. Elle a été largement évoquée, elle est connue et je ne reviendrai pas sur les détails. Simplement, je commence mon propos par là parce que c'est quand même le nerf de la guerre. Si nous n'avons pas de finances saines, nous ne pouvons pas faire grand-chose.

Moi aussi, je relèverai ce que vous nous avez dit, Monsieur Dubois. L'année dernière, je me souviens, vous aviez parlé d'augmentation de la fiscalité et vous nous aviez dit qu'il aurait été de bon ton de baisser les taux des DMTO parce que c'était finalement attaquer encore plus la pression fiscale sur certains contribuables.

Cette année, vous vous félicitez de ce que nous rapportent les droits de mutation et vous relevez qu'heureusement qu'ils y sont pour que nous puissions faire un certain nombre de dépenses. Je me dis que finalement, heureusement que l'on n'a pas baissé les taux. Cela tombe bien.

Je relèverai quand même quelques inquiétudes et notamment les inquiétudes que nous avons face à la situation de l'inflation dans ce pays qui touche bien évidemment les foyers, les particuliers, mais également les collectivités. Cette situation inflationniste peut nous amener à nous poser des questions sur l'avenir et nous amène à nous poser des questions sur l'avenir, même si cette année, le budget que présentera le Président sera un budget, une fois de plus combatif.

Des inquiétudes aussi sur le devenir des finances du Département. Cela vient d'être rappelé par Olivier Martinez, nous n'avons plus aucun levier fiscal. On enlève heureusement ces droits de mutation, mais nous fonctionnons avec des dotations de TVA. Une TVA qui se veut dynamique puisque nous sommes en pleine augmentation des prix de tous les côtés, mais jusqu'à quand des collectivités comme les Départements pourront continuer à fonctionner uniquement avec des fractions de TVA dont on sait très bien qu'à chaque Loi de Finances, l'orientation de ces dotations peut être modifiée par le gouvernement.

Par rapport à l'inflation, vous compariez M. Dubois, des taux de progressivité que vous avez notés dans le document, 3 % d'augmentation de l'investissement que vous comparez au 6 % d'inflation. Je vous assure, j'aimerais savoir quelle est la collectivité dans ce département qui va augmenter toutes ses interventions et toutes ses dotations à hauteur de l'inflation et je peux vous assurer en tous cas que dans ce que je vois dans les politiques d'Etat, aucune dotation et aucune politique n'est augmentée à hauteur de l'inflation. Sinon, nous serions vraiment les plus heureux dans le meilleur des mondes.

Pour ce qui est des politiques choisies, je voudrais revenir sur deux ou trois points. Sur le logement, j'ai bien écouté ce qu'a dit M. LESPAGE. Je voudrais en faire une déclinaison sur le département des Landes puisque le Président nous a fait remarquer quelle était la hauteur de l'augmentation de notre implication financière pour le logement social.

XL Habitat est je pense l'opérateur de logement social qui compte le plus de logements dans les Landes. Monsieur le Président, je pense que je ne dis pas de bêtises. Là-dessus, il y a deux commissions d'attribution des logements. Le département est partagé en deux. J'ai le plaisir d'en présider une depuis très longtemps. A la dernière commission que nous avons, sur toute la moitié du département, nous avons 37 logements à attribuer. Sur l'autre moitié du département qui comporte la zone dacquoise et toute la zone Côte Sud qui est présidée par Henri, il y avait je crois 27 logements. Vous voyez ce que cela donne en termes de logements à attribuer une fois par mois dans le département des Landes sur le logement social, c'est à dire presque rien. Quand on est dans un étiage classique, on est plutôt à 80 logements sur chaque commission.

Concrètement, cela veut dire que l'on a des centaines de Landais qui n'arrivent pas à se loger, tout simplement. Nous connaissons la pression financière, l'augmentation des tarifs sur le foncier dans le département et pas uniquement sur la zone côtière. Bien sûr, la zone côtière est particulièrement impactée, mais même sur des territoires comme le mien qui sont moins attractifs, on sait que sur la zone côtière, on voit augmenter le foncier de telle sorte que des jeunes couples, qui ont des salaires comme on les connaît quand on démarre dans la vie dans les Landes, ne peuvent plus accéder à l'acquisition ni même à la location parce que forcément, vous connaissez la spirale : plus le foncier augmente, moins on peut construire pour faire de la location dessus.

Donc aujourd'hui, nous avons des difficultés à loger les familles les plus en difficulté, mais nous avons tout simplement des difficultés à loger des familles avec des revenus moyens classiques. Je le rappelle, 70 % des Landais, compte tenu de leurs revenus, peuvent avoir accès au logement social. Quand on pense logement social, on parle toujours de familles les plus en difficulté, mais non, le logement social, c'est 70 % des Landais.

Aujourd'hui, c'est un vrai souci et le Département va améliorer encore ses dotations, mais il faut aussi que les collectivités suivent parce que ce n'est pas le Département qui construit. Si les collectivités, les communes et les communautés de communes n'ont pas la volonté de faire du logement social chez elles, je sais que c'est difficile, notamment là où le foncier est le plus cher, mais notre politique à nous doit être suivie d'effets par les collectivités territoriales sans lesquelles nous ne pouvons rien faire.

Sur la politique « bien vieillir », elle est connue dans ce département et d'aucuns diront : « Vous nous parlez toujours de la même chose. » Oui, je suis désolée, mais d'une part c'est une compétence du Département et d'autre part, c'est aussi un sujet qui est actuellement inflammable, avec des Ehpad qui ne se construisent plus pour la simple raison qu'il y a bien longtemps que l'Etat, que le gouvernement n'ouvre plus les crédits pour avoir des places en Ehpad.

Aujourd'hui, on nous vante un certain nombre de solutions intermédiaires entre le logement et l'Ehpad, que nous mettons en œuvre nous aussi par un appel à projet, dont nous trouvons d'ailleurs que certaines collectivités sont assez timides pour répondre à cet appel à projet. Mais même si c'est une solution d'avenir, il n'en reste pas moins que nous vieillissons, que nous vieillissons difficilement et qu'il faudra toujours des places en Ehpad et qu'aujourd'hui, nous n'en avons pas assez et qu'à côté de cela, il faudra aussi continuer à améliorer nos services à domicile puisque, comme il n'y a pas suffisamment de places en Ehpad, il faut être en capacité de s'occuper des personnes à leur domicile.

Aujourd'hui, nous avons fait des efforts considérables sur l'augmentation des salaires, accompagnés par les collectivités et nous les en remercions, et comme l'a dit joliment Paul tout à l'heure, le gouvernement nous a suivis parce que c'est vrai que concrètement, cela s'est passé ainsi ici dans le département. Nous avons eu la primeur là-dessus, mais tout cela fait que c'est un sujet aujourd'hui particulièrement inflammable et que oui, nous devons continuer à y consacrer une part importante de nos investissements et de notre fonctionnement.

J'ai entendu parler de jeunesse en difficultés d'insertion et de jeunes majeurs. C'est un sujet qui est aujourd'hui relevé au plan national qui est très important : l'accompagnement des jeunes en ASE et l'accompagnement des jeunes majeurs. Nous avons ici depuis longtemps des politiques que nous pouvons comparer avec un certain nombre de Départements. Lorsque j'entends les collègues, nous pouvons nous comparer, mais bien sûr que nous pouvons améliorer les choses, notamment sur la situation des jeunes majeurs dont on sait aujourd'hui que les jeunes majeurs qui sortent de l'ASE et qui ne sont plus accompagnés après 21 ans – ici, nous le pratiquons depuis longtemps et même jusqu'à 25 ans – fournissent aujourd'hui le plus gros des SDF que l'on retrouve dans la rue. On peut imaginer, si nous laissons nos propres enfants à 18 ou à 21 ans sans accompagnement, ce que cela donnerait. Aujourd'hui tout simplement, nous devons améliorer encore les conditions de soutien de ces jeunes majeurs.

Je terminerai sur l'IAE, l'Insertion par l'Activité Economique. Vous avez dit, Monsieur le Président, que vous amélioreriez encore nos dispositifs. Aujourd'hui, le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique souffre. Il souffre parce que, comme nous avons une situation d'emploi qui est meilleure, c'est vrai, il reste les personnes les plus en difficulté parmi les plus en difficulté, que même le secteur de l'IAE a des difficultés à capter. Donc, il faut aller vers ces personnes-là. Soutenir aujourd'hui les structures d'insertion de l'IAE dans ce département, c'est mener des politiques qui vont vers les personnes les plus en difficulté parmi les plus en difficulté.

Je m'arrête là. Je ne vais pas tout passer en revue. Juste une petite chose. Je me souviens de débats ici il y a quelques années sur le déploiement de la fibre optique. Je me souviens de collègues de l'opposition qui nous avaient dit que nous étions vraiment les plus nuls parmi les plus nuls. Je constate quand même aujourd'hui que nos engagements vont être tenus. J'ai beaucoup de plaisir d'ailleurs à voir des opérateurs qui vont planter les tentes, quand la fibre est arrivée dans les centres-bourgs et qui font de la publicité, qui appellent les correspondants locaux de notre presse locale pour dire : « ça y est, on est arrivés : venez chercher vos abonnements. »

Tout le monde oublie de dire que s'ils sont arrivés, c'est parce que la puissance publique a payé l'installation de la fibre et que les opérateurs qui aujourd'hui viennent vendre leurs produits se sont échappés parce que dans ce Département, comme dans d'autres, nous n'aurions pas été assez rentables. Heureusement que la puissance publique a été là pour apporter ce confort, ce qui est bien plus qu'un confort, une utilité première aujourd'hui à nos administrés.

Pour l'investissement, je sais bien, parce que je l'ai vu se préparer, que notre Président à plein de choses à répondre à M. Dubois. Vous avez travaillé votre dossier, je n'ai aucun doute là-dessus, mais franchement, je trouve que vous avez dressé en matière d'investissement un portrait un petit peu caricatural de notre Département. Je vous le dis.

Je retiens une chose, c'est que ce Département, et il est prévu que cela reste comme cela pour les quelques années à venir, est un des plus attractifs de la Nouvelle Aquitaine et je me dis que quand même, si les gens viennent aussi facilement ici, c'est qu'ils doivent bien nous trouver quelques attraits et que nous ne sommes pas si nuls que cela.

**Monsieur le Président** : M. Dubois

**M. Dubois** : Monsieur le Président, quelques réponses, mais je me doutais que nous n'allions pas tomber tout à fait d'accord dans les analyses et je me doute aussi que vous allez conclure pour me dire que j'ai tort sur tout, mais je ne pourrai pas y répondre et donc, je le dis maintenant puisque je peux répondre à M. Martinez qui a dit que je racontais n'importe quoi avec son ton un peu professoral auquel je m'habitue, à force.

Dans un document, il est bien de lire les titres écrits en gros en bleu, mais il faut lire aussi les sous-titres et je confirme que dans le document du débat d'orientations budgétaires, il est écrit que l'entretien du réseau routier départemental mobilisera 21,7 M€, pas 31 puisque c'est avec les ouvrages d'art et il n'y a pas de débat puisqu'on continue à entretenir ces ouvrages au fur et à mesure des besoins, et notamment le vieux pont de Dax qui a suscité quelques perturbations dans la circulation du Grand Dax, mais opération qu'il faut réaliser. Donc, c'est bien 21 M€ comme je le disais et c'est bien à comparer aux 26 de l'année dernière dont je parlais. Je n'ai donc pas raconté n'importe quoi. J'ai juste lu le document qui nous était proposé mais pas que le titre, avec les sous-titres.

Sur le reste, pression fiscale ou pas, je ne suis pas rentré dans ce débat. L'année dernière, on avait évoqué cette possibilité-là. Vous avez, puisque vous êtes largement majoritaires dans cette assemblée, fait le choix de ne pas le faire, ce qui permet aujourd'hui de constater ces recettes et je dis juste : qu'en faisons-nous ? Quand Mme Lubin me dit qu'aucune collectivité ne fera mieux que l'inflation, j'ai juste cité des moyennes. Nouvelle Aquitaine : 21 % d'augmentation de l'investissement sur les Départements. France : + 9 % quand nous on est à +3 .

Ce sont des chiffres. On peut dire qu'on est d'accord, pas d'accord, dire que l'on fait des choses fabuleuses que les autres ne font pas, que c'est le Conseil Départemental des Landes qui fait que notre département est aussi attractif que cela, mais il y a peut-être aussi des notions de climat, de place et de qualité de vie qui ne sont pas uniquement dues à ce que fait le Conseil Départemental. C'est mon avis et je suis peut-être là-aussi un petit peu pessimiste.

Ce sont des chiffres. Il y a des choses qui sont prévues dans ce budget qui sont utiles et ce sont les missions du Département et on sait le dire. Je dis juste que sur l'investissement, par rapport aux chiffres que nous avons, par rapport au constat objectif et aux comparaisons que l'on peut faire, il y a de notre point de vue, mieux à faire, mais je sais que je serai contredit dans un instant.

Merci à nouveau pour votre attention.

Juste sur la fibre optique, vous dites que c'est 100 % des Landais. Il y a quand même une partie des Landais qui sont équipés de fibre optique grâce aux investissements de leurs EPCI. C'est le cas sur le Grand Dax. Sur les opérateurs qui viennent après pour vendre leurs forfaits, de mon point de vue et pour en avoir parlé dernièrement avec le Directeur du SYDEC, je crois qu'ils ont participé aussi au financement, au moins partiellement sur certaines prises ou en location. En tous cas, c'est ce que j'avais cru comprendre. Sur l'Agglomération du Grand Dax, ils ont participé partiellement pour permettre que l'investissement des collectivités ne soit pas total. Donc, 100 % des Landais, pas tout à fait, mais une grande partie, je vous l'accorde.

**Monsieur le Président** : Dominique Coutière

**M. Coutière** : Quelques petites précisions. D'abord, on est sur un budget et vous savez très bien que ce qui compte à la fin, c'est le réalisé. J'ai connu une époque ici où on était à 60 % de réalisation. Aujourd'hui, on a dépassé les 80 %.



Quelques chiffres. Sur les routes, on a été mauvais pendant longtemps. Je ne vais pas dire le contraire. Depuis 2020, on était à 4000 €/km d'entretien par an. On est passé à 5400, 6400, en 2022 7000 et on projette 7700. C'est pour dire que nous avons augmenté régulièrement et que nous aurons doublé en 5 ans. C'est factuel.

Deuxième chose que je voudrais dire, il faut être raisonnable quand on gère. Personne ne connaît l'avenir, ni vous ni moi, comment va se passer l'année réellement, ce qui va arriver. Rappelez-vous que l'année dernière, nous avons été capables d'augmenter en cours d'année de 5 M€ le budget d'investissement.

Si je regarde l'investissement en 2021 et 2022, on l'a augmenté de 9 %. Si je regarde 22 par rapport à 18, on l'a augmenté de 21 %. Je ne crois pas que l'on puisse dire que l'on n'y consacre pas des moyens. C'est tout. On le fera et on le fera au fur et à mesure de la visibilité que l'on aura et en ayant soin de garder des réserves pour être en capacité de continuer à mener toutes les politiques, Monsieur DUBOIS.

**Monsieur le Président** : Jean-Marc Lespade.

**M. Lespade** : Monsieur le Président merci. Puisque vous allez conclure, je voulais donner la position de notre groupe par rapport à ces orientations budgétaires, pour dire effectivement que dans les grandes lignes, nous sommes favorables à ces orientations qui favorisent le maintien de la qualité du service public et qui permettent de répondre aux besoins de protection des Landaises et des Landais.

Cela a été dit, un budget global de 587 M€, avec une augmentation importante par rapport à 2022 et des capacités d'investissement qui sont très loin d'être négligeables. Je précise quand même, de ce que j'entends des propos de M. DUBOIS, que je comprends qu'il ne soit pas forcément très attaché aux dépenses de fonctionnement. Or, les dépenses de fonctionnement sont aussi des dépenses de service public et je pense que les Landaises et les Landais sont également attachés à ce patrimoine qui est important dans leur vie quotidienne.

Dans le contexte national que l'on connaît, avec un taux d'inflation important, le prix du carburant et de l'électricité qui atteignent des sommets, auxquels s'ajoute la hausse des produits alimentaires conjuguée à un pouvoir d'achat en berne puisque les salaires, malheureusement, ne décollent toujours pas, la situation devient préoccupante pour un certain nombre de nos concitoyens. En un mois, avec 3 pleins d'essence, une facture d'électricité de gaz et un loyer, le SMIC est quasiment absorbé. Beaucoup de foyers ont effectivement du mal à vivre.

De plus, encore une fois, la réforme de l'assurance chômage s'attaque aux plus fragiles. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> février 2023, la durée d'indemnisation des demandeurs d'emploi a été réduite de 25 %, conduisant les privés d'emploi plus rapidement dans la précarité.

A cela, s'ajoute la réforme des retraites qui, je le rappelle, est toujours rejetée par plus de 70 % de nos concitoyens, si l'on en croit les enquêtes d'opinion. Comme vous le savez, ce projet de réforme vise à repousser l'âge de départ à la retraite à 64 ans. Dans l'hypothèse où il serait mis en œuvre, ce sont d'abord les femmes et les précaires qui en seraient les premières victimes.

Le chômage des séniors explose dans notre pays. En 10 ans, il a augmenté de 180 %. Au-dessus de 50 ans, on compte plus de 1 million de chômeurs.

Plus inquiétant encore, seulement 32 % des actifs de plus de 60 ans ont un emploi. L'autre part se répartit entre chômage et précarité. Contrairement aux arguments fallacieux de notre gouvernement, notre système de retraite fondé sur la répartition et la solidarité est loin d'être en péril, comme en atteste d'ailleurs le Président du Conseil d'orientation des

retraites qui a eu l'occasion de le rappeler : notre pays est complètement en capacité de consacrer 14 % de son PIB au financement des retraites par le biais des cotisations.

Le projet de régression sociale que porte notre gouvernement concerne directement notre collectivité départementale. En effet, l'articulation avec la réforme de l'assurance chômage qui entraîne une baisse, voire une suppression des indemnités d'allocations, risquerait forcément de pousser une proportion très importante des seniors vers le RSA que le Département serait contraint d'accompagner.

Nous sommes donc d'accord pour dire qu'il faut réformer le système de retraites pour donner des conditions de vie dignes aux retraités avec un droit à la retraite à 60 ans. Je rappelle que les retraités sont aussi des gens qui s'impliquent dans le secteur associatif, qui s'impliquent également dans le cadre des mandats municipaux puisque j'ai appris récemment que 40 % des maires dans notre pays sont retraités. Donc, il s'agit aussi de gens qui sont importants dans le fonctionnement de notre société.

La proposition que nous faisons et que nous défendons, c'est un droit à la retraite à 60 ans avec une pension à taux plein garantie pour une carrière complète allant de 18 à 60 ans avec 37 annuités et demie. Cette proposition peut être financée par une cotisation sur les revenus financiers des entreprises, par exemple.

Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe propose à l'assemblée départementale de lancer un appel à tous les élus landais afin de les inviter à soutenir, d'abord le mouvement social du 7 mars prochain. Il est important que ce mouvement social soit d'une ampleur inédite et inégalée et il est aussi important d'exprimer notre solidarité pleine et entière, avec les salariés, avec les privés d'emploi, avec les organisations syndicales et je pense aussi aux étudiants, contre ce projet de réforme, de régression sociale violent et particulièrement injuste.

**Monsieur le Président** : Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? On peut au moins qualifier cette discussion de véritable débat d'orientations budgétaires. On a même dépassé les limites du Département.

Je ne vais pas tout reprendre. Je pense que tout le monde a donné ses positions et a une lecture particulière des orientations budgétaires visiblement.

Si j'avais besoin de résumer une façon de faire, Monsieur Dubois, c'est faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais, parce que s'il y a une collectivité qui a son niveau d'investissement qui baisse, c'est bien la vôtre. Au moins, c'est factuel. Vous viendrez nous le reprocher quand vous le constaterez chez nous. Quand on passe de 10 M€ à 3 M€ en l'espace de 3 ans, c'est faible. Pour relancer la dynamique locale, il est sûr que l'on ne peut pas dire que ce soit le témoignage d'une vitalité très forte de votre collectivité en termes d'investissement. Heureusement qu'on est là pour investir à votre place, chez vous.

On va en rester là sur ce sujet parce que venir nous dire à nous que l'on n'investit pas, je vous le dis sincèrement, on ne nous l'avait pas encore fait. Non, ce n'est pas factuel du tout. On augmente partout. On serait dans une baisse d'investissement depuis un certain nombre d'années, je le comprendrais. On ne fait qu'augmenter partout. Vous nous citez un certain nombre de secteurs économiques sur lesquels soit disant on n'investirait pas.

Vous savez très bien ce que je pense de la loi NOTRe. Regardez sincèrement et faites une analyse comparative avec ce qui se fait dans les autres Départements. On est le seul Département à maintenir le soutien économique de cette façon. On est le premier en France par tête d'habitant. En agriculture, on doit donner deux fois plus que tous les autres. Parfois, je pense que l'on pourrait faire beaucoup moins... Les faits sont là. On fait deux fois plus que les autres. Donc, entendre ce que vous dites, je suis vraiment désolé, mais

vous pouvez faire la lecture que vous voulez de ce document budgétaire, la réalité vous rattrapera toujours, toujours, toujours.

Sur la fiscalité, vous nous avez fait le coup l'année dernière : « Vous vous rendez compte, la pression fiscale que vous mettez... » Les droits de mutation, on vous l'a déjà expliqué et vous le savez très bien et chez vous, d'ailleurs, je n'ai pas vu que vous les aviez baissés, ni encore cette année. Vous pouvez encore baisser les droits chez vous ; il n'y a aucun problème.

**M. Dubois** : Ce ne sont pas les mêmes montants.

**Monsieur le Président** : C'est ça. Il y en a qui ont des héritages plus difficiles que d'autres. Je l'ai déjà lu plusieurs fois. Je sais ce que c'est, il n'y a pas de souci. Mais enfin, la situation financière que l'on a, on se l'est construite. D'ailleurs, on se l'est tellement bien construite dans la durée que les Landaises et les Landais continuent à nous faire confiance. Quelque part, c'est qu'ils sont attachés à cette continuité et qu'ils savent nous faire confiance sur la situation financière et sur la bonne gestion que nous avons menée. En ce sens, on peut leur reconnaître cette fidélité.

Sur les droits de mutation, comme l'a expliqué Dominique Coutière, même s'ils baissent de 20 M€ cette année, cela n'impactera pas notre capacité d'investissement ni notre capacité d'endettement parce qu'on a fait baisser notre dette de deux fois 20 M€ (en 2021, en 2022) et cette année, si tout se passe correctement, ce sera pareil. On travaille pour que, si demain les droits de mutation baissent ou s'effondrent, les Landaises et les Landais, en termes de service public, en termes d'investissement, n'en pâtissent pas. C'est pour cela que vous ne verrez jamais, sauf catastrophe, une baisse de l'investissement dans notre collectivité.

En matière de voirie, si vous prenez l'entretien et les gros travaux, c'est le même montant que l'année dernière, 31,8 M€. C'est la même somme. Faites la somme des deux. N'en prenez pas qu'un morceau. Vous n'avez pris que l'entretien. Si vous faites l'entretien et les gros travaux, vous avez l'investissement sur la voirie.

Là aussi, on pourrait prendre les exemples un par un, mais je préfère rester sur les interventions qui ont montré en quoi le Département essayait, dans la mesure de ses moyens, de faire face aux véritables défis qui sont devant nous et le logement en est un véritable. Il me préoccupe beaucoup que nos habitants ne soient pas en capacité de se loger correctement dans notre département. Je sais bien que ce n'est pas une situation uniquement landaise. Elle est vécue dans beaucoup d'autres endroits, mais enfin, nous avons la responsabilité des Landes et même si ce n'est pas la compétence du Département, ni des communes ou des communautés de communes, le logement aujourd'hui est un besoin plus qu'essentiel, vital pour beaucoup de nos concitoyens et on se doit de mettre en place des moyens supplémentaires pour pouvoir y répondre.

J'aurais parfois honte de soutenir un gouvernement qui a fait aussi peu sur le logement. Quelque part, s'il y a un échec patent de la politique de ces 5 dernières années, c'est bien en matière de logement. On n'a jamais aussi peu construit de logements et de logements sociaux dans ce pays. On a préféré ponctionner l'argent dans les poches des bailleurs sociaux que de mettre l'argent au bénéfice de la construction et de la réhabilitation. C'est pour cela que quand on voit que ce sont les collectivités qui doivent venir compenser cette carence, c'est quand même regrettable.

Aujourd'hui, on ne peut pas se satisfaire de la situation de nombre de nos concitoyens et c'est pour cela que l'on y met des moyens supplémentaires.

Par ailleurs, je pense qu'il y a un certain nombre de mes anciens collègues qui vont se retourner et qui vont être désagréablement surpris de la décision que l'on vient de prendre avec le plan piscines. Pendant 30 ans ici, il n'a jamais été question de financer les piscines. A un moment donné, il faut aussi être face à la réalité. On est dans un département côtier où l'ensemble de nos enfants ont besoin de savoir nager et quand on regarde le maillage de nos piscines sur le département, il n'est pas suffisant. C'est pour cela que l'on va y venir et sur les équipements sportifs, on va faire des efforts supplémentaires.

Je terminerai sur « Le Bien vieillir ». C'est le centre de nos préoccupations ou de nos compétences. Aujourd'hui, si l'on veut continuer à accueillir décemment les personnes âgées, quand on sait que le prix d'une chambre dans un Ehpad réhabilitée coûte 180 000 €, à chaque fois que vous avez des modernisations, vous avez les prix qui explosent et donc, si on ne revoit pas nos niveaux de soutien, c'est-à-dire de revalorisation des taux de subventions sur ces équipements, inévitablement, c'est la personne âgée qui sera accueillie qui va payer le prix fort.

C'est toujours la même politique que l'on poursuit : essayer de faire en sorte d'offrir un service de qualité aux prix les plus faibles possibles. Sur ces sujets-là sur lesquels on pourrait ne pas être d'accord, là aussi, on est le seul Département en France – il faut le dire, surtout quand on a vu les dossiers ORPEA, KORIAN., qui sont sortis – le seul en France à avoir des Ehpads publics pour la simple et bonne raison que l'on souhaite que l'accueil des personnes âgées se fasse d'abord sans discrimination sociale, c'est-à-dire qu'on est le seul à avoir de l'aide sociale à 100 %, c'est à dire que toutes les personnes peuvent être accueillies chez nous. Ce n'est pas le cas dans tous les Départements de France.

Déjà, on pourrait s'enorgueillir de cela et faire en sorte que l'on continue à avoir des prix relativement bas. Aujourd'hui, je signe sans arrêt des augmentations parce que tous les établissements sont en difficulté financière. C'est pour cela que l'on met en place des politiques de contrats cycliques pour essayer de limiter ces augmentations pour qu'il reste encore possible pour les Landaises et les Landais d'être hébergés dans les Ehpads.

Je suis fatigué d'entendre toujours parler du virage domiciliaire. En fait, le gouvernement nous parle de virage domiciliaire parce qu'il pense faire des économies, tout simplement, parce qu'il considère que rester à domicile coûtera moins cher, mais à un moment donné, les personnes dépendantes, qu'elles soient à leur domicile ou qu'elles soient dans des établissements, il faut s'en occuper et il faudra mettre des moyens beaucoup plus importants qu'aujourd'hui à domicile si on veut encore trouver du personnel pour pouvoir intervenir.

Donc, arrêtons ces débats au niveau national. On nous dit que les gens veulent rester à domicile. Bien sûr que tout le monde veut rester à son domicile, mais à condition que l'on puisse correctement accompagner. Quand on voit que le nombre d'aidants aujourd'hui en France est en train de chuter, les personnes à leur domicile seront de moins en moins aidées par leur entourage. Donc, il faudra qu'il y ait des services de plus en plus dotés et de plus en plus renforcés et quelque part, il faudra mettre des moyens de plus en plus forts au domicile.

Je pense qu'il serait beaucoup mieux que l'on puisse porter nos débats sur des sujets essentiels qui sont les véritables sujets qui préoccupent les Landaises et les Landais plutôt que certains sujets que j'ai entendus évoquer dans vos rangs, Monsieur DUBOIS. Mais je pense que vous n'êtes pas déçus. Vous ne vous attendiez pas à mieux.

On doit maintenant, dans une délibération, **prendre acte** de la communication du rapport et de la tenue du débat relative à ce rapport. Je présume que tout le monde est d'accord ? Je ne vous demande pas d'approuver les orientations, je vous rassure tout de suite.

[Le Président procède au vote]

**POUR** : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq (a donné pouvoir à Mme Fournadet), M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

**CONTRE** : 0

**ABSTENTION** : 0

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

o  
o o

**M. Le Président** : Nous allons passer au sujet suivant. Ce sont les rapports sur le développement durable et l'égalité entre les femmes et les hommes.

En préambule, je voudrais dire que le Département des Landes porte, dans ses politiques publiques et ses actions de communication, les valeurs du progrès social, humain et environnemental. Cela s'illustre, notamment par ses interventions en matière d'action sociale et ses politiques de solidarité, son engagement dans la promotion de l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations, ainsi que dans ses actions en matière de protection de l'environnement et d'engagement dans la transition écologique et énergétique.

Chaque année, en amont du vote du budget, ces engagements sont mis en avant par la présentation de deux rapports sur la situation de la collectivité en matière de développement durable et d'égalité femmes-hommes. La présentation de ces rapports devant l'Assemblée est l'occasion de montrer la transversalité de ces thématiques, toutes politiques sectorielles confondues. De plus, l'harmonisation méthodologique de construction, le suivi, le portage et l'évaluation des deux rapports déjà engagés depuis 2020, contribuent à nourrir la culture de la transversalité de l'administration départementale et à créer du lien sur des politiques diverses.

On va donc vous proposer de commencer par le rapport en matière de développement durable. Après, il y aura la proposition émise par le Département concernant l'agrivoltaïsme et ce sera Patricia Beaumont et ensuite, ce sera le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes (sur le bilan 2021-2022 et les perspectives 2023), qui sera présenté par Salima Sensou.

Je donne la parole à Jean-Luc Delpuech pour le rapport sur le développement durable.

## **M-3 – RAPPORT 2022 PORTANT SUR LA SITUATION DU DEPARTEMENT DES LANDES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

**(Rapporteur : M. Delpuech)**

**M. Delpuech** : Merci Monsieur le Président.

Le Département des Landes porte dans ses politiques publiques et actions de communication les valeurs du progrès social, humain et environnemental en matière d'action sociale et solidaire, également dans la promotion de l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations.

Il en est de même en matière environnementale et pour la transition écologique et énergétique notamment.

Comme vous l'avez dit, un comité de rédaction vous propose dans les rapports développement durable et égalité femmes-hommes, qui sont les rapports M2 et M3, des perspectives d'avenir. Au nom de mes collègues élus, je tiens à remercier les auteurs pour la qualité du travail fourni.

Le rapport 2022 sur la situation du Département des Landes en matière de développement durable présente la contribution de la politique départementale aux 5 finalités de développement durable que vous avez dans votre dossier et que je rappelle : épanouissement de tous les êtres humains, cohésion sociale et solidarité, transition vers une économie circulaire, lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité des milieux et des ressources à travers les services et les usages.

Réalisé avec l'ensemble des services et Directions du Département et coordonné par la Direction de l'Environnement, vous trouverez dans ce rapport une sélection de 35 actions parmi celles mises en œuvre par le Département depuis plus de 10 ans, améliorées ou actualisées pour répondre aux enjeux internationaux, nationaux et locaux, en portant une attention particulière à l'ancrage local sur le territoire landais.

Ce rapport n'est pas un bilan d'activités exhaustif. Il fait un focus sur le croisement des 17 Objectifs de Développement Durable, les ODD, qui sont énumérés dans votre dossier. C'est une première entrée vers la prise en compte des 98 indicateurs nationaux retenus.

Une thématique fil rouge emblématique a été choisie pour cette édition 2022, la transition énergétique. L'action du Département s'est concrétisée par l'adoption d'une stratégie départementale 2021-2030 sur le territoire landais co-construite avec les acteurs du territoire. Elle fixe à la fois un cap pour réduire les consommations énergétiques, pour développer de manière raisonnée les énergies renouvelables. Elle engage également le Département pour envisager une autonomie énergétique à l'horizon 2033.

L'ingénierie territoriale et la volonté constante du Département de favoriser l'expérimentation et l'innovation accompagne cette stratégie. Je laisserai d'ailleurs mes collègues compléter au gré des discussions sur les finalités du développement durable et sur les modalités d'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action publique.

Pour terminer, je voudrais rappeler les finalités du développement durable en matière de préservation de la biodiversité des milieux et des ressources qui supposent la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent, sujet d'actualité.

Cela s'articule autour de notions-clés : la préservation des habitats et des paysages, la lutte contre les pollutions, les méthodes agronomiques et systèmes de production durables, l'accès pour tous à un environnement de qualité. Le Département des Landes se mobilise pour la mise en œuvre des stratégies à moyen terme et la classification et protection des sites naturels exceptionnels.

Parmi les actions territoriales, on peut distinguer la gestion des milieux aquatiques, GEMA, pour laquelle le Département œuvre aux côtés des syndicats de rivières délégataires des EPCI sur 98 % de notre superficie départementale, à travers le règlement départemental pour la conduite d'études stratégiques et les programmes d'actions pluriannuels, pour les missions de l'Institution Adour et la Fédération de pêche. Les aides s'élevaient en 2022 à 1 245 000 €.

Sur le volet Prévention des Inondations, PI, le Département s'est engagé aux côtés des collectivités et des administrés sur un montant d'aide animations et diagnostics de 224 000 € en 2022.

Une autre action à retenir, le nettoyage différencié du littoral qui permet de collecter, trier, stocker et valoriser les déchets à 100 %. L'action de sensibilisation auprès des vacanciers et autochtones complète ce dispositif unique en France. En 2022, à titre d'exemple de cette finalité de développement durable, on peut mettre en avant la reconversion du site d'Arjuzanx en 4<sup>ème</sup> réserve nationale naturelle des Landes, 2205 hectares sur les 3000 hectares. Concernant une action interne dans le cadre du PADT, l'opération « Les Landes au menu ! » a eu un impact avéré reposant sur plusieurs objectifs de développement durable précités.

Enfin, pour lister le fil rouge, on ne peut que citer l'engagement du Département sur son plan sobriété énergétique mettant en œuvre des mesures pour atteindre l'objectif de baisse de la consommation de 10 % d'ici 2024 sur plusieurs axes : éclairage, chauffage, mobilité, sobriété numérique, bâtiments, achats, sensibilisation.

Chef de file des solidarités territoriales, le Département des Landes sur cette finalité, comme sur les autres, se veut exemplaire et porteur d'espoir pour l'avenir. Je rappelle que ce rapport 2022 que j'ai synthétisé sera mis en ligne sur le site internet de notre collectivité.

J'en ai terminé, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président** : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce rapport dont Jean-Luc DELPUECH a fait une synthèse ? Patricia BEAUMONT et Damien DELAVOIE.

**Mme Beaumont** : Merci Monsieur le Président. Tout d'abord, je voudrais saluer la qualité et la clarté des documents qui ont été fournis, que ce soit à la fois pour les orientations budgétaires ou pour les rapports de développement durable ou égalité femmes-hommes, et remercier les agents des différents services qui ont contribué à leur réalisation.

Ensuite et afin de compléter la présentation de Jean-Luc DELPUECH, je souhaiterais intervenir sur le sujet de la transition énergétique.

Comme vous avez pu le constater, le rapport de la situation du Département des Landes en termes de développement durable intègre ce sujet de manière transversale et c'est bien ainsi que cette thématique émerge dans notre quotidien. Au regard de ce que nous avons vécu l'été dernier, nous devons agir sans plus attendre afin de lutter contre le dérèglement climatique et préserver notre environnement.

La transition énergétique, et plus largement la transition écologique, est devenue une nécessité absolue et les événements des derniers mois, que ce soit la guerre en Ukraine, le retard d'entretien de notre parc nucléaire ou encore le manque d'eau superficielle indispensable à l'alimentation de nos centrales hydro-électriques, n'ont fait qu'accélérer la prise de conscience collective.

Ces situations ont engendré une forte augmentation des prix de l'énergie avec un impact direct sur le pouvoir d'achat des Français et sur les finances des associations, des entreprises et de nos collectivités. Ces crises successives ont également mis en lumière la fragilité de nos ressources, de notre modèle énergétique et la nécessité de tendre vers une souveraineté énergétique nationale.

En ce qui concerne notre département, cette trajectoire est enclenchée depuis plusieurs années et nous faisons office de bon élève puisque notre consommation énergétique est couverte à plus de 40 % par des énergies renouvelables, en comparaison aux 20 % au niveau national.

Toutefois, nous devons poursuivre et accélérer nos actions pour atteindre nos objectifs de 84 % à horizon 2030, tels que définis avec l'ensemble des acteurs du territoire dans notre stratégie départementale pour la transition énergétique. Cette intensification des énergies renouvelables doit se faire de façon pragmatique et réfléchie en déployant des technologies diversifiées et en veillant au maintien des usages.

Les complémentarités recherchées permettront de pallier les inconvénients de certaines technologies, comme par exemple l'intermittence de production du photovoltaïque qui produit majoritairement en été et peu en hiver alors que le besoin est plus élevé.

L'objectif du second axe de la stratégie est de réduire notre consommation d'énergie de 25 % d'ici 2030. Depuis plusieurs mois, le terme de sobriété est mis au-devant de la scène et est généralement mal interprété et souvent associé à un principe de décroissance. Pourtant la sobriété énergétique, c'est du bon sens. C'est éviter les consommations inutiles et le gaspillage. C'est améliorer l'efficacité énergétique de nos bâtiments. C'est modifier notre mode de mobilité. C'est tout simplement faire le choix de la responsabilisation. Sans sobriété énergétique, il ne peut y avoir de transition énergétique.

Avant de conclure, je voudrais évoquer un dernier point, celui de la précarité énergétique. En France, selon l'Observatoire national, 12 millions de Français vivent dans des passoires thermiques et n'ont pas les moyens de se chauffer correctement. En zone rurale, le défi est plus dense que partout ailleurs avec 22 % de logements qualifiés de passoires thermiques.

Investir dans la rénovation énergétique de l'habitat, c'est mener une action concrète qui concilie transition énergétique, efficacité économique et justice sociale. Je profite de cet hémicycle pour évoquer ce douloureux constat avec vous, élus départementaux et souvent communaux et communautaires.

Face à l'ampleur de la tâche, nous pourrions être envahis d'une forme d'impuissance et pourtant, il nous faut agir. Cela passera par une planification exigeante de notre politique en matière de transition énergétique car œuvrer en faveur de la transition énergétique, c'est finalement permettre à chacun de nos concitoyens de bien se loger, de bien se nourrir et de bien vivre.

C'est à nous citoyens, collectifs, élus de prendre les enjeux de la transition énergétique à bras-le-corps et de nous engager dans cette transformation pour répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Je vous remercie.

**Monsieur le Président** : M. Damien DELAVOIE.



**M. Delavoie** : Merci Monsieur le Président.

Je salue tout d'abord notre collègue qui vient de nous présenter la stratégie en matière de développement durable. Je remercie aussi les services pour la qualité du rapport fourni et je remercie Patricia pour cet apport d'informations qui nous est donné.

Le rapport démontre bien la transversalité nécessaire avec tous les services pour aborder ce vaste sujet de préoccupation de tous les Français, mais également de toutes les institutions au regard de toutes les problématiques liées à l'eau, l'air, la terre, l'énergie et donc, l'environnement dans lequel nous vivons.

Si tous les sujets ont leur importance, je reviendrai sur trois points d'actualité. Le premier concerne la question de l'énergie. Si notre collectivité a adopté une stratégie en matière de transition énergétique sur la période 2021-2030 pour accompagner et adapter le territoire au changement climatique, elle demeure toutefois contrainte par une mesure scandaleuse : je parle ici de la libéralisation et la mise en concurrence du secteur de l'énergie adoptée en 2007.

Cette décision est loin d'avoir été bénéfique pour les usagers. La mise en œuvre de ces politiques néolibérales n'a fait qu'amener complexité, hausse des tarifs et disparition du service public de proximité. Les familles, les services publics et les entreprises sont aujourd'hui dans l'incapacité parfois d'honorer des factures exorbitantes. Ces hausses des tarifs organisées influencent de manière considérable notre quotidien : augmentation de la facture d'énergie, mais également des biens de consommation, à commencer par les produits alimentaires.

Le nombre de Français en situation de précarité énergétique est passé de 4 millions à plus de 12 millions de personnes en moins de 15 ans. Et cela s'est malheureusement certainement aggravé en cette période hivernale.

Il y a donc urgence à rétablir un système public de production et de distribution de l'énergie car l'accès à l'énergie est un droit vital pour vivre décemment, se nourrir, se chauffer, se déplacer et produire de nouvelles richesses. Ce bien commun ne peut être considéré comme une simple marchandise. Il y a bien évidemment urgence à investir dans la recherche pour accélérer et aider nos collectivités à poursuivre la nécessaire transition énergétique.

Le deuxième point concerne les transports qui sont le principal émetteur de CO2. Il nous paraît important d'agir contre la libéralisation du rail puisque la question de la privatisation des TER est d'actualité au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Je pense qu'ils doivent en débattre lundi prochain.

Plusieurs communes ont déjà voté des motions contre cette privatisation. D'ailleurs, comment peut-on croire à des tarifs moins élevés venant du privé quand le prix de l'énergie augmente ?

Nous pensons qu'il y a nécessité de réformer la SNCF et sa branche fret, qu'il y a nécessité de développer les infrastructures et l'électrification des lignes afin de développer les transports collectifs de voyageurs vers les trains du quotidien et d'accélérer le report modal de la route vers le rail.

J'en profite ici pour rappeler le travail mené par le collectif communiste interdépartemental des Hautes-Pyrénées, du Gers et des Landes pour la réouverture de la ligne ferroviaire Bagnères de Bigorre - Morcenx-la-Nouvelle.

Enfin, le dernier point que je souhaiterais aborder est la sécurité sociale alimentaire. Je me permets de vous en parler aujourd'hui parce que c'est une idée encore trop méconnue. Aussi, à l'heure où la précarité alimentaire sévit au regard d'une inflation qui augmente, il me semblait que c'était l'occasion d'évoquer ce sujet.

En parlant de précarité, je ne peux que regretter que les députés Causse et Laine aient voté contre le repas universitaire à 1€. Comment peuvent-ils justifier leur vote au seul motif qu'une telle mesure pourrait profiter aux enfants de milliardaires ? C'est d'un cynisme sans faille et cela nous montre une nouvelle fois que cette majorité présidentielle est complètement déconnectée de la réalité de notre jeunesse.

Je reviens à mon sujet. Le principe de sécurité sociale alimentaire est réfléchi par un collectif. Il est aujourd'hui relayé par de nombreux organismes, dont le MODEF qui tient son congrès en ce moment même à Mugron.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'intégrer l'alimentation dans le régime général de la sécurité sociale tel qu'il a été initié en 1946 : universalité de l'accès, caisse locale gérée démocratiquement et financement par la création d'une cotisation sociale. Il s'agit de réformer notre système alimentaire dans son ensemble vers un modèle qui respecte l'environnement, les consommateurs que nous sommes et qui apporte une perspective durable aux agriculteurs pour qu'ils puissent vivre dignement de leur travail. C'est une réponse pour sortir du modèle capitaliste qui soumet notre production agricole et alimentaire au libre-échange et à la recherche uniquement du profit. C'est une réponse contre la précarité alimentaire pour une production et une transformation alimentaire conformes aux attentes des habitants. Socialiser l'agriculture et l'alimentation permettrait de répondre aux urgences sociales, écologiques et agricoles auxquelles nous sommes confrontés.

J'en terminerai donc en invitant chacun à se saisir de ce sujet afin qu'il puisse devenir, je l'espère, une réalité. Merci.

**Monsieur le Président** : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole, à la fois sur le rapport de M. Delpuech et sur les autres interventions de Patricia Beaumont et de Damien Delavoie ? Cela vous laisse sans voix. Julien Paris et Boris Vallaud.

**M. Paris** : Merci Monsieur le Président. Je voudrais simplement revenir en quelques mots sur la proposition émise par Patricia Beaumont au nom du Département, en disant que cette proposition, finalement, concilie deux enjeux majeurs que nous traversons, à la fois la souveraineté alimentaire et en même temps l'ambition de transition énergétique et écologique et que donc, en tentant d'encadrer la pratique de l'agrivoltaïsme, on permet à la fois de maintenir les terres agricoles et en tous cas leur production, et en même temps de produire une énergie alternative et donc, je veux la saluer pour le travail qui sera présenté dans quelques instants parce que c'est un enjeu majeur et je pense que c'est vraiment un honneur pour le Département de porter ce type de propositions.

**Monsieur le Président** : Vous avez anticipé la prochaine question. La parole est libre, il n'y a pas de souci. Monsieur Vallaud ne souhaite plus intervenir.

**Monsieur le Président** : Sur ce rapport, nous allons prendre acte de sa présentation

[Il est pris acte de ce rapport à l'unanimité]

Je vais redonner la parole à Patricia Beaumont pour qu'elle évoque la proposition qui est émise par le Département sur l'agrivoltaïsme.

#### **M-4 – PROPOSITION émise par le Conseil Départemental concernant l'agrivoltaïsme**

**(Rapporteur : Mme Beaumont)**

**Mme Beaumont** : Le 27 novembre 2021, la stratégie départementale pour la transition énergétique a défini une trajectoire ambitieuse de développement des énergies renouvelables sur le territoire des Landes.

Le développement des actions de cette stratégie doit permettre une couverture de 84 % de la consommation énergétique finale du territoire landais en 2030 par des énergies renouvelables. Aujourd'hui, cette stratégie départementale s'avère d'autant plus légitime au regard de son adéquation avec la volonté de reconquête de la souveraineté énergétique affichée par l'Etat.

Devant ces enjeux, la nécessité de renforcer l'indépendance énergétique de la France fait apparaître un fort développement des projets solaires, et notamment agrivoltaïques, portés par les positions de l'Etat à ce sujet. Ce constat au niveau national se traduit dans le département avec l'émergence de nombreux projets agrivoltaïques examinés pour avis en Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Dans le développement des énergies renouvelables de la stratégie départementale, le photovoltaïque occupe une place prépondérante avec comme objectif à l'horizon 2030 d'équiper 500 ha sur les bâtiments et toitures, et environ 3 800 ha au sol, en privilégiant les surfaces artificialisées et le foncier public.

La participation de l'agrivoltaïsme à l'atteinte des objectifs n'a pas été prise en compte dans la stratégie départementale, privilégiant dans un premier temps l'expérimentation.

En effet, un cadre commence à se dessiner autour de l'agrivoltaïsme, avec une définition donnée par l'ADEME et les futures modalités d'encadrement qui seront dictées par la loi relative à l'accélération des énergies renouvelables qui est en attente de promulgation, car le Conseil Constitutionnel a été saisi le 9 février dernier. Cependant, la démonstration d'une synergie entre production électrique et agricole reste indispensable. La CDPENAF a d'ailleurs pris position sur le département des Landes pour soumettre un volet expérimental à chaque projet.

Au-delà de la démonstration de cette synergie, le maintien des revenus agricoles et la réversibilité du projet en cas d'absence de production sont des notions introduites par l'ADEME et reprises dans le Dire de l'Etat de la DDTM.

Ainsi, l'activité agricole s'avère être l'élément central dans un projet agrivoltaïque et sa sécurisation doit être garantie. Ce point découle du fait que, pour de tels projets, la vocation du sol est maintenue, le zonage au titre des documents d'urbanisme restant inchangé.

Par ailleurs, le statut du fermage, adopté en 1946 sous l'impulsion notamment du député landais Charles Lamarque Cando pour répondre aux besoins exprimés par les agriculteurs, et encadré par le code rural, doit ainsi être appliqué sur les projets agrivoltaïques. Celui-ci répond en effet à la sécurisation de l'activité agricole usuelle et à la garantie de transmission du foncier en fin d'exploitation, primordiale pour le renouvellement des générations.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments,

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES :**  
**N'EST PAS OPPOSE AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRIVOLTAÏSME.**

Il souhaite toutefois que les projets respectent les conditions détaillées ci-après :

- le maintien de la vocation agricole implique le respect du bail rural ;
- la contractualisation d'un bail rural entre l'opérateur photovoltaïque, bénéficiant des droits réels du sol, et l'exploitant agricole est indispensable ;
- l'implantation des projets doit se faire en privilégiant le foncier public et/ou sur des zones à enjeux particuliers (protection de la ressource en eau potable,...) dans lesquelles les engagements environnementaux doivent être cadrés par des Obligations Réelles Environnementales ou par un bail rural environnemental,
- les projets agrivoltaïques ne doivent pas engendrer de consommation de la surface agricole utile,
- la synergie de l'activité agricole et de l'activité photovoltaïque doivent être garantie par une technologie adaptée aux cultures envisagées et aux pratiques culturales associées, notamment par la mise en place de dispositifs expérimentaux rattachés aux projets du territoire et incluant un protocole d'essais validé et suivi par un organisme indépendant et reconnu ;
- la réversibilité du projet doit être assurée en cas de défaillance de cette synergie et d'arrêt de l'activité agricole ; les revenus liés à l'activité photovoltaïque ne doivent pas déstabiliser le marché du foncier agricole, tant sur le prix des terres que sur les montants des fermages, et la valeur ajoutée des projets doit pouvoir être partagée par l'ensemble des agriculteurs du territoire.

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DEMANDE**

à l'Etat et aux services instructeurs de prendre en compte l'ensemble de ces prérequis dans le cadre de l'examen des projets agrivoltaïques du territoire, pour éviter tout conflit potentiel entre les objectifs de souveraineté énergétique et souveraineté alimentaire.

Je vous remercie.

**Monsieur le Président** : Je vous remercie. Il est important que l'on puisse porter ce débat parce qu'on a de plus en plus de dossiers déposés et il est important que les élus départementaux qui vont siéger demain en CDPENAF puissent avoir le mandat de l'Assemblée sur la position adoptée pour tous ces projets d'agrivoltaïsme qui vont se développer sur notre territoire.

Est-ce que, par rapport à la proposition qui vous est faite et rapportée par Patricia Beaumont, vous avez des observations ? M. LESPADÉ.

**M. Lespade** : Merci Monsieur le Président. Je veux juste apporter un petit témoignage en ma qualité de Vice-Président chargé de l'eau et de l'assainissement au niveau du SYDEC. J'ai eu l'occasion de participer à un certain nombre de réunions avec les membres de l'association PATAV qui travaillent sur un projet de ce type sur le secteur des Arbouts et avec, du point de vue du SYDEC, un certain nombre de difficultés par rapport à la protection de la ressource.

Je dois dire qu'au départ, en ce qui me concerne à titre personnel, j'étais un petit peu perplexe et dubitatif par rapport à ce type de projets et puis, au fur et à mesure de l'avancée des études et d'un certain nombre d'arguments qui nous ont été exposés, j'avoue que je suis assez curieux et assez intéressé par ce type de projets, mais effectivement, je trouve que cette délibération a toute sa raison d'être parce qu'on était un petit peu démuni sur un cadre et je trouve que cette délibération propose un cadre par rapport à notre réflexion.

J'ajoute également que nous avons mené une des réunions du groupe de travail à l'EPFL sur Agrolandes et on a eu une visite par la même occasion d'Agrolandes et il nous a été expliqué qu'il y avait des expérimentations qui étaient menées sur le site et je trouve que c'est complètement complémentaire de tout cela, c'est-à-dire que l'on mène également une réflexion et des expériences sur ces hypothèses-là. Tout cela me semble tout à fait cohérent.

**Monsieur le Président** : Je vous remercie. Dominique Degos.

**Mme DEGOS** : Je me satisfais que nous adoptions collectivement une position claire sur l'agrivoltaïsme puisque je vous rappelle que c'est moi qui siége pour le Département en CDPENAF, la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers, qui étudie tous ces projets.

Je crois que cette position protège les agriculteurs avec le respect du code rural et la nécessité d'un bail rural entre le développeur agrivoltaïque et l'exploitant. Elle fait en sorte qu'il n'y ait pas de consommation de surfaces agricoles utiles et ce qui est important aussi, c'est la synergie entre l'activité agricole et le photovoltaïque et ce dont vient de parler Jean-Marc, la notion d'expérimentation qui doit être développée pour la mise en place de ces projets.

Je vous rappelle qu'on a vu beaucoup de projets alibi qui n'avaient d'agricole que le nom et qui ont été examinés en CDPENAF et rejetés.

J'enchaînerai ensuite sur le fait que l'agriculture landaise connaît une période difficile : crise sanitaire, aléas climatiques, gèle, grêle, sécheresse, et malheureusement encore une fois, l'Influenza Aviaire, même si notre département a été assez épargné avec seulement 3 cas du côté de Cagnotte ; je vous rappelle qu'après 4 crises successives, nous avons dans les Landes une baisse de production de ces filières avec 3 500 000 canards élevés et 2 200 000 canards engraisés, soit la moitié de ce qui se faisait en 2020 par exemple, et la mise en place du plan Adour, qui a réduit la densité dans 68 communes et qui a à nouveau baissé le nombre de volailles produites dont on ne sait pas encore quelles seront les modalités de prise en charge par l'Etat pour les agriculteurs impactés.

Donc, on est quand même dans une période difficile pour la ferme landaise et je tiens à vous alerter (peut-être que vous n'y avez pas fait attention) sur le projet de nouvelles normes de la Commission Européenne qui a été déposé fin 2022, qui supprime 5 mentions valorisantes concernant l'étiquetage des modes d'élevage des volailles.

Monsieur le Président, vous avez alerté le Ministre de l'Agriculture au mois de janvier sur le risque que fait encourir ce changement de règle d'étiquetage à la filière avicole landaise. Je vous rappelle que c'est une filière majeure dans notre département avec plus de 450 exploitations qui produisent essentiellement sous signe officiel de qualité et en particulier sous Label Rouge et IGP, Label Rouge, le fleuron de notre ferme qui a été le premier de France développé en 1965.

La diversité de ces mentions engendrera une perte de repères pour les consommateurs avec des répercussions économiques auprès des producteurs de volailles fermières de qualité, ainsi qu'auprès de l'ensemble des acteurs de la filière qui sont déjà fragilisés par la succession des crises aviaires.

Vous avez donc demandé Monsieur le Président au Ministre d'intervenir auprès de la Commission Européenne pour revoir ce projet afin de garantir le maintien des productions fermières et de qualité.

Ces volailles sont nourries avec le maïs produit dans notre département, ce qui me permet d'enchaîner avec une autre inquiétude des agriculteurs concernant l'accès à l'irrigation et vous savez qu'ils ont organisé mardi dernier une manifestation à Mont-de-Marsan avec plus de 800 manifestants. Aujourd'hui, ils n'ont pas l'autorisation d'irriguer cet été puisque l'autorisation unique de prélèvement qui était mise en place de 2017 à 2022 a été annulée par le Tribunal Administratif de Pau et confirmée en appel par la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux en décembre 2021. Irrigadour qui est l'organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation sur ce bassin de l'Adour a travaillé avec les services de l'Etat en 2022 pour sécuriser l'irrigation l'été dernier.

Irrigadour a déposé une nouvelle Autorisation Unique de Prélèvement le 31 août 2022 suite à la sollicitation de la Préfète. Cette AUP a fait l'objet de nombreux échanges entre Irrigadour et les services de l'Etat avant d'être instruite avec consultation de l'Office Français de la biodiversité, des différentes CLE (Commissions Locales de l'Eau) sur le territoire, et l'autorité environnementale nationale qui a été consultée puisque l'AUP porte sur deux régions différentes : la Nouvelle Aquitaine et l'Occitanie.

Cette autorité environnementale a rendu un avis de 29 pages le 7 février dernier défavorable à cette AUP, jugeant que les insuffisances et les irrégularités du dossier n'assuraient pas la complète information du public et sa participation à l'enquête publique.

Cette autorité environnementale demande une nouvelle rédaction du dossier en conformité avec la réglementation et une nouvelle évaluation environnementale, ce qui sous-entend un très gros travail et des études coûteuses. D'ailleurs, à ce titre-là, les 4 Départements du bassin de l'Adour seront sollicités pour participer à son financement et la nouvelle AUP devrait être déposée en 2024.

Dans l'attente, la Préfète va demander un délai auprès du ministre pour que cette AUP soit mise en place fin 2024 et en attendant, des autorisations temporaires seraient instaurées pour les campagnes d'irrigation 2023 et 2024 par un arrêté préfectoral dans chaque département.

Voilà tout un tas de points qui font que nos agriculteurs sont inquiets et je laisserai peut-être Paul CARRERE, si besoin, compléter mes propos.

**Monsieur le Président** : C'est très bien de nous avoir fait cette large présentation de l'agriculture landaise, mais on va peut-être revenir sur le sujet qui nous occupe. Il faut que l'on se prononce sur l'agrivoltaïsme. Je veux bien que tout soit lié, mais je ne voudrais pas que l'on « perde nos petits » quelque part.

Sur le dossier de l'agrivoltaïsme, s'il n'y a pas d'autres interventions, je souhaite qu'il y ait un vote à main levée dans la mesure où c'est une position importante qui détermine la position du Département par rapport à la politique en matière d'agrivoltaïsme.

[Le Président procède au vote à main levée]

**POUR** : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq (a donné pouvoir à Mme Fournadet), M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

**CONTRE** : 0  
**ABSTENTION** : 0

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous en remercie.

**Monsieur le Président** : Je vais donner maintenant la parole à Salima SENSOU pour le rapport portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

## **M-5 – RAPPORT 2022 PORTANT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (BILAN 2021-2022 – PERSPECTIVES 2023)**

**(Rapporteur : Salima Sensou)**

**Mme Sensou** : Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, je vous rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la présentation et l'adoption chaque année devant l'assemblée départementale d'un rapport portant sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes. Ce document doit à la fois porter sur le volet interne de la gestion des ressources humaines et sur celui des politiques publiques mises en œuvre par la collectivité.

L'égalité femmes-hommes est ce que l'on appelle une compétence partagée, c'est-à-dire que l'Etat et les différentes catégories de collectivités peuvent déployer des dispositifs dans le cadre de leurs autres compétences. Le rapport qui va vous être présenté relève donc bien d'un exercice réglementaire. Toutefois, dans ce Département, nous faisons le choix d'aller au-delà de ce qui nous est prescrit par la loi par nos actions concrètes. C'est là notre contribution à une société plus juste.

Je veux commencer par remercier l'ensemble de mes collègues qui participent dans leur secteur de délégation à rendre vivante la question de l'égalité entre les sexes. Je veux aussi saluer l'engagement personnel du Président qui reste constant dans son souci de défendre les droits des femmes.

Je rends également hommage à l'ensemble des services qui sont mobilisés pour ce travail de rédaction, sous l'animation de la Direction Générale des Services. J'ai à cœur de rappeler à quel point ce sont nos agents qui rendent concrètes et objectives ces politiques publiques. Ce sera le fil rouge de mon intervention.

L'année dernière, lors de ma première présentation de ce bilan, je m'étais présentée comme la femme révoltée. Je vous rassure chers collègues, je le suis toujours, peut-être même chaque jour davantage. En effet, plus je me mobilise sur ce sujet, plus je me rends compte qu'il est un recommencement de tous les jours.

Je pense aussi aux propos de notre collègue Monique LUBIN qui rappelait récemment que nous pensons souvent nos conquêtes et nos droits à l'abri des menaces et pourtant, ils sont constamment remis en question, chez nous et à l'étranger.

Impossible pour moi de ne pas mentionner le dossier politique le plus brûlant de ce début d'année. Je parle, bien sûr, de la réforme des retraites.

Je pense que nous sommes nombreuses et nombreux à en avoir eu les bras qui tombent en entendant récemment un ministre déclarer que les femmes seraient un peu pénalisées par l'allongement de l'âge légal de départ à la retraite. Il y avait derrière cette expression, si vous me le permettez, une misogynie chimiquement pure qui m'a heurtée, comme sous-entendu que les femmes, un peu pénalisées, ce n'était finalement pas si grave. Quand on sait déjà qu'en raison des écarts de rémunération, on considère que les femmes travaillent gratuitement à partir du mois de novembre, imaginez ce que donnerait ce calcul si on le réalisait à l'échelle d'une vie. Alors, avec deux ans de travail supplémentaire, ce constat n'en est que pire.

Il y aurait beaucoup à dire sur les injustices de cette réforme, mais je veux rappeler par exemple qu'au niveau national, les carrières hachées sont une histoire de femmes. Le temps partiel et le travail intérimaire, ce sont des histoires de femmes. Contrairement à des représentations répandues, nous comptons davantage d'accidents de travail dans le secteur social et médico-social que dans celui de la construction. Les pensions des femmes sont inférieures d'environ 30 % à celles des hommes.

Qu'a prévu le gouvernement pour résoudre cette inégalité ? Rien ou si peu.

Le 8 mars prochain, pour la journée internationale du droit des femmes, des centaines de milliers de femmes françaises vont manifester de différentes manières contre le traitement inique qui leur est fait et je serai de celles-ci.

Comme à mon habitude, je veux également vous parler des nombreux combats féministes qui agitent le monde. Cette année encore, l'histoire s'écrit sous nos yeux. En Iran, nous vivons peut-être la première révolution féministe de l'histoire. Loin de l'Europe et de la guerre, nous sommes toutes et tous atteints par ces femmes au courage infini qui se sont levées contre une dictature théocratique. Leur combat pour les droits fondamentaux des Iraniennes est aussi le nôtre. Pour ce que cela vaut, je veux que leur slogan résonne aussi entre nos murs : femmes, vie, liberté.

Par ailleurs, nous fêtons aujourd'hui le triste anniversaire de l'invasion de l'Ukraine par l'armée russe. C'est avec beaucoup de tristesse et de colère que nous parviennent les récits de violences sexuelles qui sont faites sur le corps des Ukrainiennes par les soldats et les armées d'occupation. Je n'ai que le souhait que les criminels de guerre reçoivent la juste punition qu'ils méritent.

Il y a toujours quelque chose d'écœurant que les femmes du commun vivent dans leur chair les conséquences de conflits déclenchés par des hommes de pouvoir.

Ce propos liminaire étant terminé, je passe maintenant à la présentation du rapport de présentation en matière d'égalité femmes-hommes pour 2023.

La première partie de notre rapport correspond au sujet de l'égalité professionnelle. Les données qui vous sont présentées sont arrêtées au 31 décembre 2021 afin de disposer d'un recul assez suffisant.



La première chose à dire est que la majorité de nos agents sont des agentes. Elles représentent près de 50 % de nos effectifs. C'est une proportion nettement inférieure à l'ensemble des Départements de France et c'est tant mieux car il s'agit de l'indication d'une meilleure mixité dans nos effectifs.

Je vous rappelle qu'il existe trois facteurs structurels communs à l'ensemble des employeurs publics qui composent l'essentiel des écarts entre les femmes et les hommes.

D'abord, la faible mixité dans les filières de la fonction publique territoriale, l'inégal accès des femmes aux postes à responsabilité et l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale. Il existe quelque chose que l'on appelle la division genrée du travail et la fonction publique n'y fait pas exception. Ainsi, la proportion des femmes et des hommes diffère beaucoup d'une filière professionnelle à l'autre. A titre d'exemple, la filière administrative compte seulement 14 % d'hommes. La filière sanitaire et sociale, seulement 8 %. Les femmes sont plutôt mieux réparties que les hommes. On les retrouve à peu près à égalité dans trois filières : administrative, sanitaire et sociale et technique. Au contraire, les effectifs masculins font l'objet d'une ultra concentration dans la filière technique.

Les conséquences de ces divisions genrées du travail sont les suivantes. D'abord, dans l'accès à la formation professionnelle, les thématiques sont différentes en fonction des sexes. Les hommes suivent davantage de formations obligatoires puisqu'elles concernent les thématiques de la sécurité et du génie technique. Ensuite, pour les mobilités, dans les filières où la mixité est faible, voire très faible, nous constatons chaque année le renforcement de ces logiques genrées.

Pour contrer celles-ci, l'enjeu porte moins sur nos propres processus de recrutement que sur notre capacité à susciter des candidatures dans les filières très féminisées ou très masculinisées.

Et enfin, en matière de risque professionnel. Avec les femmes qui sont beaucoup plus concernées par les agressions, elles représentent 83 % des agressions externes déclarées. Une de ces atteintes sur 6 comporte un caractère sexiste, par exemple des propos ou des insultes sexistes. Et avec des hommes davantage concernés par les accidents du travail, 60 % des agents concernés par un accident de travail en 2021 étaient des hommes.

L'accès aux postes à responsabilité. Le Département a pris conscience il y a quelques années que le statu quo quant au faible équilibre entre femmes et hommes occupant des postes à responsabilité ne pouvait plus durer. C'est pourquoi je suis heureuse de vous dire qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la part de femmes occupant une fonction de Direction au Département a grimpé de 15 points pour aujourd'hui s'établir à 45 %, presque la parité.

Sur les emplois fonctionnels, la faible proportion de femmes s'explique aujourd'hui par des postes vacants. Le Président a déjà exprimé devant cette assemblée son attention à des nominations équilibrées. Cette situation sera donc résolue lorsque les postes de Direction Générale Adjointe seront pourvus.

Dès que ce bémol sera résolu, nous pourrons considérer comme atteints les principaux objectifs en matière de féminisation de l'encadrement supérieur du Département.

Le troisième vecteur d'inégalité porte sur l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale. Le recours au temps partiel demeure une question de femmes. Dans notre collectivité, les femmes représentent 95 % des agents travaillant à temps partiel. Je vous précise tout de même que le temps partiel dans la fonction publique territoriale demandé par les agents est accordé par les collectivités, au contraire des emplois non complets qui

sont du temps partiel subi. D'ailleurs, le Département compte un nombre très faible d'emplois non complets, ce qui limite les inégalités entre les femmes et les hommes.

Je voudrais cependant relativiser la notion de libre-choix pour ce qui est du temps partiel. Vous le savez comme moi, ce sont souvent les femmes qui renoncent à leur carrière ou à un temps plein pour s'occuper d'un enfant ou d'un proche en situation de perte d'autonomie, ou parce que leur salaire est inférieur à celui de leur conjoint.

Pour finir sur les constats, je souhaite aborder les écarts de rémunération. Les indicateurs sont notamment influencés par les trois facteurs dont je vais vous parler.

Il faut commencer par le constat global. Les écarts de taux moyens entre les femmes et les hommes travaillant au Département sont faibles, autour de 2,6 % au total. Dans la fonction publique territoriale, ils sont plutôt autour de 8 à 10 %. Des écarts persistent entre filières puisque certaines sont mieux rémunérées que d'autres, mais aussi en fonction du statut des agents puisque les titulaires ont des rémunérations très proches alors que les écarts sont forts entre les contractuels.

Sur le sujet des 10 rémunérations les plus hautes qui est attendu sur ces bancs chaque année, le Département a atteint l'égalité avec 5 femmes et 5 hommes. Je vous rappelle qu'en 2020, année de création de cet index, nous ne comptons aucune femme parmi les 10 plus hautes rémunérations. Quel progrès !

Nous avons également regardé un fait notable. Sur les 100 plus hautes rémunérations de la collectivité, nous retrouvons également le chiffre de 50 femmes et de 50 hommes représentés.

Je ne voudrais pas que ce constat en progression nous fasse oublier la nécessité de continuer à travailler sur les enjeux de rémunération. Aussi, je vous assure de notre vigilance sur cette thématique.

Voilà qui conclut cette partie sur les données internes. J'en profite une nouvelle fois pour saluer l'engagement d'Henri BEDAT qui est attentif à ces sujets.

J'en viens maintenant aux grandes thématiques de politiques publiques qui structurent l'action du Département.

Vous le savez, notre assemblée a adopté un plan d'actions sur trois ans en 2021. Pour rappel, il comporte trois priorités.

1° Porter et diffuser une culture landaise de l'égalité femmes-hommes sur le territoire.

2° Prévenir les violences sexuelles et sexistes et en protéger toutes les victimes.

3° Défendre les droits des femmes et agir pour l'égalité réelle.

Ce plan d'actions arrivera donc à échéance en 2024. Nous travaillons activement à son renouvellement avec nos partenaires, notamment dans le cadre d'une concertation avec les associations concernées.

En 2022, l'action du Département en matière de lutte contre les représentations sexistes s'est renforcée. C'est notamment le cas dans le domaine culturel où nous avons soutenu davantage d'initiatives que l'année passée. Encore cette année, un événement phare organisé par le Département a mis à l'honneur la place des femmes dans la création culturelle avec « Le Polar se met au vert » qui avait retenu cette thématique.

La culture de l'égalité, cela consiste également à sensibiliser la jeunesse landaise à ces questions. Le Département a continué à intervenir ou à soutenir des interventions en milieu scolaire sur des sujets variés comme la sensibilisation aux stéréotypes de genre ou la

prévention des violences. Le récent rapport du Haut Conseil de l'Égalité entre les femmes et les hommes sur les pregnancies du sexisme dans les nouvelles générations montre à quel point ce travail est important.

Ces représentations genrées qui nous enferment tous dans un rôle social étroit sont la véritable racine du mal. Cet axe de travail sera appelé à être renforcé dans le prochain plan d'actions. A ce titre, nous travaillerons pour expérimenter dès septembre 2023 un dispositif de lutte contre le sexisme dans plusieurs collèges volontaires des Landes.

Je vous invite enfin à consulter l'intégralité du rapport pour vous faire une meilleure idée de l'ensemble de nos actions.

Le deuxième de nos objectifs porte sur la lutte contre les violences faites aux femmes. Le Département, par son maillage territorial, est l'une des entités les plus mobilisées sur le repérage des victimes. Le travail de nos agents dans les Maisons Landaises des Solidarités est crucial pour permettre l'orientation des victimes vers les associations spécialisées. Pour celles et ceux qui nous écoutent aujourd'hui, je veux leur redire l'estime que j'ai à leur égard et à quel point nous prenons la mesure de la dureté de la mission qui est la leur dans l'accueil de la parole. Afin de leur permettre de réaliser au mieux leur travail, la mission égalité femmes-hommes et la Direction de la Solidarité Départementale continueront de déployer en 2023 des outils pratiques pour faciliter le repérage et l'accompagnement et des journées de formation et de sensibilisation.

En 2022, nous avons également organisé notre première journée qui avait comme titre Landes engagées pour une société sans violence contre les femmes. Nous l'avons organisée à Mont de Marsan où plusieurs centaines de personnes ont assisté à cette manifestation. A l'occasion de cette journée, nous avons dévoilé au grand public l'appel que nous avons adopté comme motion dans cette assemblée le 4 novembre dernier. Au total, parmi les 150 premiers signataires, nous comptons 14 Présidentes et Présidents d'EPCI, une soixantaine de Maires, l'ensemble des Conseillères et Conseillers départementaux et tous les Parlementaires landais.

A nous, en 2023, de continuer à faire vivre ce texte. Je souhaite que le Département conserve son rôle d'impulsion pour une meilleure prise en compte des victimes sur le territoire.

Forts de ce succès, je vous annonce que nous travaillons d'ores et déjà sur la réédition de cet événement dont la thématique retenue sera « les nouvelles violences faites aux femmes », dont les violences en ligne et les nouvelles violences sexuelles. Nous chercherons à atteindre un maximum de jeunes et nous espérons vous y retrouver nombreux et nombreuses.

Comme l'a montré cette journée quand les acteurs publics se saisissent d'une question et la rendent accessible à toutes et tous, les citoyennes et les citoyens n'ont pas peur de s'en emparer. La lutte contre les violences faites aux femmes est une chaîne dont le maillon le plus important est les deux associations du Département : l'ADAVEM et le CIDFF des Landes.

J'insiste auprès de vous sur l'importance de ces deux structures pour notre territoire. Sans elles, rien n'est possible. J'insiste aussi sur la fragilité de ce modèle. Depuis de nombreuses années, l'Etat a fait le choix de confier à ces associations des missions de service public sur l'accompagnement des victimes plutôt que de les porter lui-même ou de les décentraliser.

Ce modèle touche à ses limites avec la croissance brutale du nombre de victimes. En 2022 le seuil des 1000 victimes de violences conjugales accompagnées par le CIDFF des Landes

a été franchi. La tendance ne s'arrêtera pas là. Le journaliste Mathieu Palin qui a enquêté sur les auteurs de violences a relayé que le nombre de victimes reste sous-estimé à 3 ou 4 fois moins. Je prends à témoin mon collègue Frédéric DUTIN puisqu'il n'y a pas une semaine qui passe sans que je l'appelle ou que je l'alerte pour accompagner des victimes très proches, à Mont-de-Marsan en centre-ville ou en périphérie.

Quelle sera la réponse publique lorsque nous compterons 3000 ou 4000 victimes par an dans les Landes ? C'est pour cela que nous continuerons à répéter que l'Etat doit être à la hauteur de ses engagements en termes de pilotage et bien sûr en termes de financement. Actuellement nous n'y sommes pas.

En ce qui nous concerne, je vous rappelle que le budget spécifique hors masse salariale alloué par le Département à la lutte contre les violences faites aux femmes a été multiplié par trois depuis 2019. Cela a représenté plus de 350 000 € en 2022. En 2023 et après notre effort ne faiblira pas. Nous le devons aux victimes.

Le troisième et dernier pilier de notre stratégie concerne la défense des droits des femmes et l'action pour l'égalité réelle. Pour nous, il ne s'agit pas seulement de désirer l'égalité mais de la rendre concrète et la plus matérielle possible. C'est ce à quoi nous nous attelons, par exemple dans le domaine du sport. Je pense que vous vous souvenez que le Département avait mis en place en 2021 une étude sur l'évaluation de nos politiques sportives sous l'angle de l'égalité femmes-hommes. Nous travaillons désormais sur des pistes concrètes d'action. Certaines orientations se traduiront notamment lors de l'examen du budget primitif. Il s'agira pour nous de mettre en avant les manifestations sportives dont l'objet principal sera le sport féminin et la mixité.

Par ailleurs, nous participerons aux États généraux du sport le 25 mars prochain organisé par le Comité Départemental Olympique du Sport. Nous avons travaillé avec eux pour retenir la thématique du sport au féminin et organiser une grande concertation avec les comités départementaux pour que nous puissions ensemble travailler à l'accompagnement des clubs sportifs sur la mise en place d'actions de promotion du sport au féminin et de la mixité.

Le deuxième sujet pour rappeler l'importance des politiques du Département en matière de promotion de l'égalité femmes-hommes porte sur la défense des droits sexuels et reproductifs par nos services de planification et d'éducation familiale. Les missions de ce service public sont essentielles pour les femmes de notre territoire. Ce sont elles qui informent, orientent et apportent des solutions en ce qui concerne la contraception, la vie de couple et l'accès à l'interruption volontaire de grossesse lorsque cela est nécessaire. Pour nos jeunes enfin, les agents du Département parcourent le territoire pour délivrer dans les établissements scolaires les séances d'éducation émotionnelle, sexuelle et affective dont ils ont tant besoin.

À l'heure où les jeunes sont noyés par des fausses informations, il est crucial pour leur développement de les éclairer sur les notions de consentement afin de les protéger des violences et de prévenir les futures violences dans les couples. Sur ces sujets, plus que jamais brûlants le Département prend sa part du combat.

L'action du Département excède ces deux exemples, mais je peux également évoquer avec vous les autres thématiques que nous portons dans le cadre de nos politiques publiques. Je parle de la lutte contre la pauvreté des femmes, notamment les cheffes de famille monoparentales et je ferai le lien avec ce qui a été dit sur le logement. Dans les logements sociaux, 34 % des familles sont des familles monoparentales et ce sont souvent des femmes seules qui sont cheffes de famille et je fais le lien avec la pauvreté de ces femmes et le logement. Je reviendrai peut-être plus tard sur ce sujet, mais je pense qu'il y aurait beaucoup à dire et tout un travail à faire autour de cette thématique.

Je reviens aussi sur le soutien aux travailleuses du secteur médico-social par le plan "Bien vieillir" et le soutien aux aidants proches, dont je rappelle que ce sont une majorité de femmes. Le développement d'une offre d'accueil de la petite enfance soucieuse de l'égalité filles-garçons. Pour tous ces sujets, les services et les élus du Département continueront de se mobiliser. Nous aurons l'occasion de constater cet engagement lors de l'examen du budget primitif le mois prochain.

Mes chers collègues, cette année est particulière car nous touchons la fin d'un cycle. Je vous rappelle qu'il s'agissait à l'époque du premier plan d'actions triennal adopté par notre collectivité, a fortiori le plus ambitieux.

Prenons donc date, l'année prochaine, pour l'adoption de notre nouveau plan d'actions 2024-2026, plus ambitieux que jamais. Pour celui-ci, nous n'avons qu'un seul qu'un seul objectif : faire mieux.

Je vous remercie et je voudrais juste vous rappeler les deux dates importantes de la semaine prochaine : la mobilisation du 7 mars et la mobilisation du 8 mars aussi pour les femmes. Merci beaucoup.

**Monsieur le Président** : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole suite au rapport ? Eva Belin

**Mme Belin** : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues.

Je veux tout d'abord remercier comme chaque année notre collègue Salima SENSOU dont je salue encore une fois l'engagement sans faille sur ces thématiques essentielles et indiquer que pour moi, comme pour beaucoup d'entre-nous, l'évocation de ce dossier à un moment particulier est malheureusement toujours aussi important.

Je salue aussi, comme cela a été fait à de nombreuses reprises ce matin, le travail des collègues et des partenaires pour la rédaction de ce rapport qui est le fruit d'une démarche transversale et collective qui nous oblige.

Aussi mes chers collègues, même si beaucoup de points mériteraient d'être développés, mon propos ce jour se concentrera sur un axe qui me tient particulièrement à cœur. C'est également la première grande priorité listée dans ce rapport, celle de garantir l'égalité professionnelle et salariale. Vous ne m'en voudrez pas si je répète quelques éléments qui ont déjà été cités par notre collègue Salima, mais vous l'avouerez, sur ces sujets la répétition est malheureusement parfois utile et nécessaire et souvent trop lentement efficace.

L'introduction rappelle la notion de salaire féminin d'avant-guerre. Il s'agit du salaire sur lequel on appliquait un abattement d'office de 20 %, simplement parce que l'on considérait qu'un travail exécuté par une femme avait forcément une valeur moindre de celle qu'il aurait s'il était exécuté par un homme. « Légalement, la femme a un salaire inférieur par le seul fait qu'elle est une femme », écrivait Marie Couette, militante féministe et première femme à être élue au Bureau Confédéral de la CGT en 1946. Grâce aux luttes et la détermination de ces femmes courageuses, cette pratique est abolie depuis 1946. Enfin en théorie.

Il faudra attendre 1972 pour instaurer l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes sur le principe : à travail égal, salaire égal, là aussi, évidemment, toujours en théorie.

En effet, aujourd'hui, il y a encore et toujours la théorie et la pratique et l'actualité enfonce douloureusement le clou avec la pratique, justement, de la double peine infligée par la réforme des retraites, violente et injuste du Président Macron. La double peine des femmes

qui travaillent toute leur vie au service de la nation et qui doivent se contenter cela a été dit de retraites de misère.

À ce stade de mon propos, je vous partage, mes chers collègues, mon effarement et même, je dois le dire, mon écœurement de constater que c'est une femme, Mme BORNE, qui porte et qui œuvre méthodiquement au recul de la condition des femmes françaises. Toujours payées 26 % de moins que les hommes, concentrées sur les emplois moins bien rémunérés et à temps partiel subi, les femmes sont de plus en plus nombreuses à ne pas pouvoir boucler les fins de mois. Alors qu'elles font plus d'études, elles sont aujourd'hui pénalisées par rapport aux hommes, à la fois sur leurs salaires, sur leurs promotions, sur leur développement professionnel du fait de carrières hachées ou de la prise en charge des enfants et des aînés. Elles perçoivent une pension en moyenne inférieure de 40 % à celle des hommes. Cet écart est ramené à 29 % une fois intégrés la pension de réversion et les droits familiaux. Vous me direz si vous trouvez ça juste...

Reporter encore l'âge de départ alors qu'elles sont nombreuses à partir en retraite avec une carrière incomplète dégradera inexorablement leur situation. Il est évident que la réforme proposée est un véritable recul pour les droits des femmes et leur condition. Je rappelle ici que le minimum retraite annoncé à 1200 € par mois ne va concerner que les salariés ayant cotisé tous les trimestres. Autant dire que pour les femmes, c'est un scénario de science-fiction si l'on considère les carrières hachées et les métiers avec beaucoup de pénibilité, qu'il s'agisse d'aide à la personne, de ménages ou d'autres métiers à horaires décalés.

Je rappelle également qu'en raison de la différence salariale, chaque année les femmes travaillent gratuitement durant un mois et demi. C'est colossal.

Alors, mes chers collègues, nous sommes en 2023 et il est scandaleux qu'après 13 lois en 40 ans, les femmes gagnent toujours moins que les hommes à travail de valeur égale. N'est-il pas temps de mener des politiques volontaristes pour l'égalité des salaires et des taux d'emploi qui procureraient des cotisations supplémentaires supérieures au déficit lâchement invoqué par le gouvernement ? Un même travail doit être payé au même niveau, quel que soit le genre du salarié qui l'effectue.

L'égalité des rémunérations entre hommes et femmes ne doit plus être une utopie. Les multiples lois pour l'égalité salariale et professionnelle ne sont pas appliquées car non contraignantes. Nous devons exiger des mesures contraignantes et des sanctions financières fortes pour toutes les entreprises qui ne respectent pas les lois.

Pour conclure, je vous laisse méditer les mots malheureusement toujours d'actualité de Gisèle HALIMI : « Se battre est un devoir, tendre la main aux autres femmes une responsabilité, convaincre les hommes de la justesse de la cause une nécessité. »

**Monsieur le Président** : Merci beaucoup. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ?

Je vous demanderai de prendre acte du rapport qui a été fait sur l'égalité femmes-hommes.

Je présume qu'il n'y a pas de difficulté en la matière.

**Il est pris acte à l'unanimité de la présentation du rapport.**

**Monsieur le Président** : On va passer à l'examen des derniers dossiers. Le dossier suivant concerne le fonds social européen+, je donne la parole à Frédéric DUTIN.

## **M-6 – FONDS SOCIAL EUROPEEN +**

**(Rapporteur : M. Dutin)**

**M. Dutin** : Monsieur le Président, mes chers collègues.

La qualité de nos débats et leur longueur font une première victime, en l'occurrence moi, Monsieur le Président, puisque j'avais rendez-vous à 13h chez un chiropracteur et je ne pourrai honorer ce rendez-vous, étant précisé que c'est d'autant plus dommageable que certaines interventions lors du débat sur le budget, je pense à la vôtre Monsieur DUBOIS, n'ont fait que renforcer certaines crispations dorsales et lombaires. Mais ne vous inquiétez pas, je ne vous ferai pas un mauvais procès. Je sais bien que vous ne voulez pas du mal pour moi.

Concernant ce dossier FSE+, le rapport qui vous est présenté lors de cette séance porte principalement sur la démarche de renouvellement des conventionnements liés au Fonds Social Européen suite à l'ouverture d'une nouvelle programmation FSE+ prévue pour la période 2022-2027.

Cette démarche repose sur trois aspects : le dépôt d'une nouvelle demande de subvention globale pour la période 2022-2027, à travers laquelle le Département se positionne comme organisme intermédiaire gestionnaire de cette subvention globale pour le territoire.

La validation des cahiers des charges pour le lancement d'appels à projets spécifiques définis au sein de la commission d'insertion FSE du Département. Ces projets mobiliseront les crédits octroyés dans le cadre de la subvention globale. On l'évaluera tout à l'heure, mais je pense que ce sera un dernier volet : le renouvellement du projet d'accompagnement vers l'emploi des jeunes.

D'abord, le premier volet que j'évoquais à titre liminaire : le dépôt de la nouvelle demande de subvention globale 2022-2027.

L'inscription du Département dans le dispositif FSE+ intervient dans la continuité de la précédente programmation FSE pour la période 2014-2020.

Les deux axes présentés dans le rapport renvoient, pour le premier, à des actions dont la finalité est l'emploi et l'insertion professionnelle. Pour le second, à une intervention orientée sur les questions sociales et la lutte contre la précarité ; pour les publics éloignés de l'emploi, une dimension thématique telle que le logement et la santé.

Le plan de financement en annexe prévoit l'affectation de 2 626 292,20 €, soit 70 % de l'enveloppe globale, le solde étant conditionné à l'atteinte d'objectifs sur l'ensemble de la période de programmation.

12 postes sont actuellement cofinancés en interne de la collectivité. Il est visé un équilibre à 50 % entre les actions portées par le Département et celles portées à l'externe.

Pour apporter une précision qui résulte de ce rapport, quant à l'articulation qui est proposée avec un partenaire du Département, en l'occurrence le Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx, à travers son action, parcours local pour l'insertion et l'emploi (PLIE). Cette structure intervient sur le seul territoire de la Communauté de Communes du Seignanx. Il s'agit d'un protocole d'accord qui fixe les lignes de partage entre nos institutions. Ce partenaire a également été positionné comme organisme intermédiaire, gestionnaire de crédits européens. Le but principal de l'accord étant d'assurer qu'aucune action ne fera l'objet d'un double financement par les fonds européens. Le protocole est annexé pour chaque organisme, ses instances de gouvernance ainsi que ses attributions.

Concernant le volet n°2, les appels à projets FSE+, il s'agit de faire référence à 5 aspects particuliers.

D'abord, le recours à la commande publique inclusive et la mobilisation des employeurs en vue de favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi. Cette action est portée en interne à la collectivité. Elle renvoie aux ambitions en matière de commandes publiques inclusives, qui sont chères à mon ami Cyril GAYSSOT. Elle vise notamment à développer et consolider le recours aux clauses d'insertion dans les marchés publics et la mobilisation de marchés réservés, c'est-à-dire portés exclusivement par des structures inclusives. Je prendrai deux exemples. Premier exemple de marché avec clauses d'insertion, c'est la maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment Xylomat 2 Agrolandes à Haut-Mauco. 660 heures de travail pour un public en parcours d'insertion. Et un exemple de marché réservé, c'est le marché qui a été lancé par le Département pour l'arrachage des plantes aquatiques sur l'Etang Blanc à Seignosse, qui est porté par l'association l'Arbre à Pain dans le cadre d'une activité de chantier d'insertion.

Deuxième aspect, la coordination et la mise en œuvre d'une stratégie d'inclusion numérique départementale. Cette action porte sur l'animation et la coordination des acteurs de l'inclusion numérique, une mission qui était précédemment portée par l'Agence Landaise Pour l'Informatique (ALPI).

Troisième aspect, accompagner vers l'emploi les personnes les plus en difficulté et faciliter la levée des freins dans leur parcours d'insertion. Il s'agit ici de développer des actions permettant la prise en compte de freins à l'emploi spécifiques. Par exemple, le soutien aux actions menées en faveur de la mobilité, mise à disposition de véhicules pour l'accès à l'emploi, accompagnement à la mobilité, code, permis, réparation des véhicules.

Quatrième aspect, développement de l'offre d'insertion par l'activité économique. Cette action s'inscrit dans la poursuite du soutien apporté aux structures inclusives, qui relèvent soit du champ de l'insertion par l'activité économique (entreprises d'insertion, chantiers d'insertion), soit du secteur du handicap (les entreprises adaptées, les établissements et services d'aide par le travail).

L'ambition est ici de permettre le développement des structures en travaillant notamment à des partenariats avec le secteur économique ordinaire. Exemples d'action : les recycleries, le maraichage, chantiers de numérisation des archives des entreprises, garages solidaires. Le Département accompagne la diversification des secteurs d'activité, supports à l'insertion professionnelle des publics orientés vers ces structures. Une vigilance est également portée sur les secteurs du territoire peu couverts par ce type d'actions : Côte Landes Nature, Mimizan et le secteur Est du département.

Ce sont ces acteurs qui seront réunis le 13 mars dans le cadre d'une initiative que nous menons conjointement avec Cyril GAYSSOT, dans une volonté d'animation et de consolidation du réseau départemental, de promotion de l'action du Département en matière d'insertion et plus particulièrement de commande publique inclusive.

Dernier aspect, le renforcement de la commande publique inclusive, clauses sociales d'insertion et marchés réservés. C'est une action qui s'inscrit en parallèle de celle portée par le Département et qui vise la mobilisation des partenaires institutionnels à l'initiative de la publication de marchés publics, Communautés de Communes et d'Agglomération notamment. Il s'agit de permettre à ces acteurs de se doter d'une mission de facilitateurs de clauses d'insertion, d'accompagner les marchés publics portés localement. Il faut savoir que la Communauté d'Agglomération de Mont de Marsan est engagée dans cette démarche depuis plusieurs années.



Une seconde phase d'appels à projets sera proposée à compter de 2024. Ils porteront notamment sur le déploiement d'actions en lien avec la santé, le logement et les violences faites aux femmes.

Concernant le conventionnement et les difficultés liées au calendrier de mise à disposition des fonds, le Département fait le choix d'opérer auprès de chaque structure une avance de 50 % de la première année, afin d'éviter toute difficulté budgétaire.

Il vous est donc demandé de valider le dossier de demande de subvention globale FSE+, d'autoriser le Président à signer la convention de gestion de la subvention globale FSE+ ainsi que ses annexes et ses éventuels avenants et de désigner la Commission **intérieure Insertion, Famille, Lutte contre les discriminations** comme Commission de sélection FSE+, à laquelle sera associé un représentant de l'OIPSA ou du PLIE de Seignanx conformément au protocole d'accord qui est annexé et que j'ai évoqué tout à l'heure, et d'autoriser le Président à signer ce protocole d'accord.

Il vous est également demandé de valider le cahier des charges des appels à projets que j'ai évoqués et d'autoriser le Président à lancer ces appels à projets à compter du 25 février 2023.

**Monsieur le Président** : Merci Monsieur Dutin. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Cyril Gayssot.

**M. Gayssot** : Merci Monsieur le Président, chers collègues.

Je tiens à porter à votre connaissance une statistique. Il y a au 1<sup>er</sup> janvier 2023, 2551 demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA, inscrits en catégorie A au Pôle Emploi, demandeurs d'emploi qui n'ont jamais travaillé. C'est - 7 % en un an.

Je tiens à féliciter et à remercier l'ensemble des acteurs, et notamment les entreprises sociales et inclusives, les entreprises d'insertion, les chantiers d'insertion, les ESAT, les entreprises adaptées, pour leur dynamisme sur notre territoire, qui nous permet aujourd'hui, à titre comparatif, de montrer que ce public-là représente 13,2 % de la part des demandeurs d'emploi en catégorie A au Pôle Emploi, alors que pour tout le reste de la Nouvelle-Aquitaine, c'est 16,5 %.

Nous avons une politique dynamique d'insertion et d'accompagnement et de lutte contre la précarité par le travail. Ça marche.

Nous avons également identifié, et ce à quoi répondent notamment les programmes qui ont été évoqués par mon collègue M. DUTIN, le soutien au développement et la lutte contre les freins à l'emploi. Le premier frein pour ces publics-là, c'est la mobilité. Le deuxième, la difficulté financière. Le troisième, l'état de santé. Le quatrième, l'exclusion numérique. Le logement est le huitième frein.

Nous avons visité récemment une scierie industrielle et un industriel de l'aquaculture. Nous y sommes allés cette semaine et j'ai la joie de vous annoncer que nous avons réussi à dépasser les 110 visites d'industriels sur notre territoire. Et à cette occasion, ils ont pu me faire part de l'ensemble de leurs difficultés et nous remercier des aides que l'on a pu octroyer, notamment à l'immobilier d'entreprise et d'autres soutiens à travers nos technopôles. Ils sont soucieux de pouvoir bénéficier des accompagnements, notamment en termes de publics pour les former et les accompagner. Et il s'agit de tous ces publics-là qui n'ont pas de problème de logement immédiat, mais un problème de mobilité. Avec le programme FSE+, nous allons tenter d'essayer de le résoudre car, chers collègues, il n'y a pas de fatalité, il n'y a que des renoncements et nous ne renoncerons jamais. Merci.

**Monsieur le Président** : Merci beaucoup. Est-ce que vous avez quelque chose à rajouter ?

C'est la dernière phrase qui vous laisse sans voix ?

[Le Président procède au vote]

**POUR** : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq (a donné pouvoir à Mme Fournadet), M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)**

**CONTRE** : 0

**ABSTENTION** : 0

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Monsieur le Président** : Je redonne la parole à M. Dutin

## **M-7 – L'ACCOMPAGNEMENT XL VERS L'EMPLOI DES JEUNES LANDAIS EN DIFFICULTE D'INSERTION (AEJ-XL)**

**(Rapporteur : M. Dutin)**

**M. Dutin** : Le Département déploie depuis de nombreuses années, dans le cadre des fonds européens dédiés au public jeune, l'action XL - accompagnement vers l'emploi des jeunes, et dépose donc un nouveau projet pour la période 2023-2025.

Cette action vise un public jeune qui ne s'inscrit dans aucune démarche d'emploi ou de formation et qui n'est pas accompagné dans le cadre des actions de droit commun pour l'emploi ou missions locales. Ces jeunes cumulent souvent un certain nombre de difficultés sociales et peuvent se trouver en voie de marginalisation.

Cette action va permettre de les repérer, de leur proposer un accompagnement adapté et une remobilisation autour d'un projet personnel. Le Département sera vigilant pour cette nouvelle action à la couverture des secteurs sensibles et peu couverts et à l'articulation avec d'autres actions départementales, les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance, par exemple.

Ce nouveau projet a un montant global de 1 383 961,08 €. Le FSE+ est sollicité à hauteur de 60 %, soit à hauteur de 830 379,65 €. La part du budget dédiée aux ressources humaines s'élève à 988 543,62 € et le coût prévisionnel restant pour la collectivité sur les 3 années sera de 395 417,46 €.

Ce nouveau projet doit permettre, outre un élargissement du champ d'intervention, un renforcement dans les secteurs sensibles, une ouverture au public de 25 à 30 ans.

L'action mobilisera 6 agents en 2023, puis 7 à compter de 2024 et il est envisagé l'accompagnement de 550 jeunes entre 2023 et 2025.

Le délai de dépôt du dossier auprès des services de l'État est fixé au 28 février 2023.

Il vous est donc proposé de valider le dossier de demande de cofinancement européen FSE+ du Département des Landes pour l'opération Accompagnement XL vers l'emploi des jeunes landais en difficulté d'insertion et de vous autoriser, Monsieur le Président, à signer la demande de subventions afférentes à hauteur des sommes que j'évoquais à l'instant.

**Monsieur le Président** : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

[Le Président procède au vote]

**POUR** : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq (a donné pouvoir à Mme Fournadet), M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)**

**CONTRE** : 0

**ABSTENTION** : 0

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Monsieur le Président** : Je vais donner la parole à Sylvie Bergeroo pour les prêts d'honneur d'études.

#### **M-8 – PRETS D'HONNEUR D'ETUDES**

**(Rapporteur : Mme Bergeroo)**

**Mme BERGEROO** : Merci Monsieur le Président. Ce dossier concerne, comme vous l'avez évoqué, les prêts d'honneur d'études. C'est un dossier qui passe en urgence au vu des dates puisqu'il fallait valider cet octroi et donc il vous est proposé de valider 3 prêts d'honneur pour des étudiants, qui sont cités dans ce rapport pour un montant total de 5 100 €.

Je laisserai dans le cadre du budget un retour sur une enquête qui est faite sur les étudiants et l'importance de ce prêt d'honneur, au vu de l'heure.

**Monsieur le Président** : Merci beaucoup.

Il n'y a pas de difficulté ? Non ?

[Le Président procède au vote]

**POUR** : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq (a donné pouvoir à Mme Fournadet), M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)**

**CONTRE** : 0

**ABSTENTION** : 0

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Monsieur le Président** : Je donne la parole à Mme Lagorce.

**Mme Lagorce** : Merci Monsieur le Président.

Je profite de que nous abordions les questions de jeunesse pour vous parler du projet de réforme du lycée professionnel. Je voudrais dire que nous sommes attentifs à ce projet de réforme et nous partageons les préoccupations exprimées par la communauté éducative, en particulier les parents d'élèves avec la FCPE, les enseignants, les chefs d'établissement, ainsi que les organisations syndicales.

Sur le principe, des objectifs majeurs comme la réduction du nombre de décrocheurs, l'augmentation du taux d'insertion dans l'emploi ou la sécurisation des poursuites d'études, ne sont bien entendu pas contestés. L'inquiétude porte sur les modalités envisagées.

Si l'idée selon laquelle l'Education Nationale peut ouvrir ses portes à l'entreprise est entendable, plusieurs orientations envisagées sont contestables et on peut légitimement s'interroger sur la place et le rôle accordé au monde économique au sein des lycées professionnels. La dimension éducative et culturelle de la formation des jeunes ne doit pas s'effacer au bénéfice du strict objectif d'employabilité.

Les échanges se poursuivent en vue d'une présentation du projet de réforme, vraisemblablement en mars. D'ores et déjà, le gouvernement a reculé sur plusieurs aspects du projet de loi initial. Il a par exemple abandonné le projet d'allongement de plus de 50 % des stages en entreprise. Aussi, plutôt qu'une généralisation, ce sont des expérimentations qui sont envisagées dans un premier temps. Mais les inquiétudes demeurent et renvoient notamment à des enjeux éducatifs plus généraux.

Les moyens humains seront-ils à la hauteur des enjeux et de l'application du pacte enseignant qui vise à imposer des nouvelles missions, alors que les professionnels attendent plutôt une meilleure reconnaissance de celles déjà exercées ?

Nous devons être vigilants à ce projet de réforme du lycée professionnel. L'émancipation des jeunes passe par l'éducation. C'est un axe majeur de notre politique départementale et nous y consacrons d'importants moyens.

Je déplore ici encore une fois la volonté de l'Etat de se désengager face à ses responsabilités éducatives et j'en appelle donc à une poursuite des échanges dans le cadre d'une pleine et réelle concertation. Je rappellerai juste que dans les Landes ce sont 3100 élèves qui sont scolarisés dans 12 établissements et qui relèvent donc de l'enseignement professionnel.

**Monsieur le Président** : Sur cette intervention, est-ce que vous souhaitez prendre la parole ? Non ?

On va présenter le dernier dossier, je redonne la parole à Muriel LAGORCE pour l'opération Le parlement des Enfants.

## **M-9 – OPERATION « LE PARLEMENT DES ENFANTS »**

**(Rapporteur : Mme Lagorce)**

**Mme Lagorce** : L'Assemblée Nationale organise, en liaison avec le Ministère de l'Education Nationale, une opération intitulée « Le Parlement des Enfants », qui permet aux élèves de CM2 d'écoles primaires de chaque circonscription législative de France de réaliser un travail de réflexion sur le rôle du Parlement et la fonction de parlementaire.

Il vous est proposé de reconduire le soutien financier du Département des Landes aux écoles élémentaires retenues par le Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale pour participer à cette opération, de prendre en charge les frais de transport aller-retour ainsi que les déplacements, y compris dans Paris, des élèves, des enseignants et des accompagnateurs des classes des écoles.

Les classes retenues pour participer à cette opération sont l'école primaire de la plage de Mimizan, l'école élémentaire de Vert, l'école de Lalande de Saint-Vincent-de-Tyrosse et des Arènes, l'école de Port-de-Lanne et l'école primaire de Grenade-sur-L'adour.

Pour ce dispositif, il vous est proposé d'inscrire un crédit de 8 000 €.

**Monsieur le Président** : Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce dossier ? Non ?

[Le Président procède au vote]

**POUR** : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq (a donné pouvoir à Mme Fournadet), M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)**

**CONTRE** : 0

**ABSTENTION** : 0

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

On va conclure. Vous avez à la sortie les malles d'ambassadeurs d'Agrilocal, à destination de tous les élus. Je vais donner la parole à Dominique DEGOS pour qu'elle vous représente le dispositif Agrilocal 40. Elle n'a pas droit à beaucoup de temps.

Je vous rappelle que les prochaines séances du Conseil Départemental pour l'examen du Budget Primitif auront lieu le 23 et le 24 mars à partir de 9h30. Les commissions intérieures se tiendront en amont entre le 13 et le 21 mars. La première réunion de la Commission Permanente se tiendra le vendredi 14 avril à 10h.

Je redonne la parole à Dominique Degos.

**Mme Degos** : Chers collègues, en sortant nous allons vous distribuer une mallette Agrilocal qui contient différents supports de communication nationaux et départementaux. Sur les données départementales, vous avez les statistiques dans chaque canton. Cela va vous permettre de voir le progrès qu'il y a à faire dans certains cantons. Une clé USB avec des vidéos promotionnelles, des magazines, des recettes, etc.

Je compte sur vous en tant que nouveaux ambassadeurs Agrilocal pour porter la bonne parole des circuits courts et de la restauration collective de qualité dans les conseils d'administration des établissements scolaires où vous siégez, en particulier les collèges, chaque fois que vous rencontrez des élus locaux dans vos cantons, puisque le but du jeu est d'avoir des retombées économiques locales en consommant auprès d'agriculteurs, d'artisans et d'entreprises locales landaises et donc, à cette fin, vous aurez cette mallette. Je vous ferai un point beaucoup plus précis la prochaine fois pour mieux détailler cet organisme.

Par contre, je vous engage participer chaque fois qu'il y a des opérations nationales déclinées au niveau local, à aller dans les collèges, les établissements pour partager des menus 100 % locaux. Tout cela pour favoriser une alimentation collective de qualité auprès des élèves et des personnes âgées et renforcer l'agriculture landaise. Je vous remercie de votre collaboration.

**Mme Bergeroo** : Puisqu'on parle d'ambassadeurs, je voudrais aussi faire en sorte que l'on évoque le budget participatif puisqu'on est rentré dans la phase de vote. Soyez aussi des ambassadeurs auprès de vos territoires pour inciter à voter.

**Monsieur le Président** : Merci beaucoup. La séance est terminée.

*La séance est levée à 13h20*

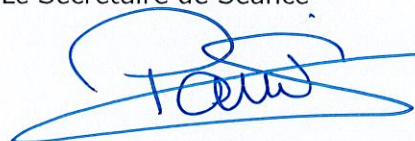
---

Le Président



Xavier FORTINON

Le Secrétaire de Séance



Julien PARIS

N°s	<b>PROCES-VERBAL DES DEBATS</b> <b>Réunion du Conseil départemental</b> <b>Vendredi 24 février 2023</b>	<b>Pages</b> <b>du rapport</b>
M-1	<b>M - FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE</b>  SECOURS D'URGENCE - TURQUIE ET SYRIE	2
M-2	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 Vote sur la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2023 au vu du rapport correspondant	4
M-3	RAPPORT 2022 PORTANT SUR LA SITUATION DU DÉPARTEMENT DES LANDES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	29
M-4	PROPOSITION ÉMISE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL CONCERNANT L'AGRIVOLTAÏSME	34
M-5	RAPPORT 2022 PORTANT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'ÉGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (BILAN 2021- 2022 - PERSPECTIVES 2023)	38
M-6	FONDS SOCIAL EUROPEEN +	46
M-7	L'ACCOMPAGNEMENT XL VERS L'EMPLOI DES JEUNES LANDAIS EN DIFFICULTE D'INSERTION (AEJ-XL)	49
M-8	PRETS D'HONNEUR D'ETUDES	50
M-9	OPERATION "LE PARLEMENT DES ENFANTS"	51